

Procès-verbal de l'assemblée communale des citoyennes et citoyens actifs de la commune Val-de-Charmey, du lundi 28 septembre 2020 à 19h30, dans la halle de gymnastique du Centre de Sports et Loisirs, convoquée par la Feuille officielle n° 37 du 11 septembre 2020 et par l'Echo Val de Charmey n° 33 du 2 septembre 2020, ainsi que par affichage au pilier public.

Présidence **M. Etienne Genoud, Syndic**
Secrétaire M. Jean-François Rime
Scrutateurs Bloc A + table Conseil communal et table administration: M. David Repond
 Bloc B : M. Benoît Broch
 Bloc C : Mlle Ophélie Beaud
 Bloc D : M. Simon Remy

Présents : 97 citoyens (selon art. 9 de la Loi sur les communes)

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 novembre 2019 publié dans l'Echo de Charmey n° 48 du 18 décembre 2019 et à disposition sur le site www.val-de-charmey.ch
2. Comptes 2019
 - 2.1 Comptes de fonctionnement 2019
 - Rapport de la commission financière
 - 2.2 Comptes d'investissement 2019
 - Rapport de la commission financière
3. Présentation du bilan
4. Crédit pour infrastructures souterraines (EP & EU) de la traversée du village
5. Crédit pour la création d'arrêts de bus et mise en conformité à la LHand (Loi sur l'égalité pour les handicapés)
6. Crédit pour l'aménagement de trottoirs
7. Crédit complémentaire « Revitalisation Mossetta »
8. Crédit pour réfection du deuxième terrain de football, y compris l'éclairage
9. Modification des statuts de l'ARG
10. Approbation des statuts de l'Association Intercommunale « Option Gruyère »
11. Election d'un membre de la commission financière
12. Information sur la collaboration avec le PNR ces 10 dernières années
13. Divers

M. le Syndic : Chères concitoyennes et chers concitoyens, Mesdames et Messieurs,

Le Conseil communal et son administration vous souhaitent la bienvenue à cette Assemblée communale ordinaire qui analyse les comptes de l'année 2019. Elle est retardée au calendrier par la pandémie mais respecte l'ordonnance du Conseil d'Etat l'autorisant jusqu'au 30 octobre 2020, dernier délai.

En raison des directives concernant les réunions publiques pendant la pandémie elle doit se plier à certaines obligations. C'est pourquoi elle a lieu à la halle de gymnastique et non pas dans notre belle salle associative, bénéficiant ainsi d'une plus grande surface au sol. Vous avez dû enregistrer votre présence sur la liste électorale, y inscrire votre No de téléphone et, avant tout débat et votation, les différents secteurs de la salle seront photographiés permettant un traçage parfait. Cette façon de procéder respecte le règlement d'exécution de la loi sur les communes qui stipule : « toute prise de son ou d'images doit être préalablement annoncée à l'assemblée ». C'est la manière la plus efficace pour limiter au maximum le cercle des concernés par une éventuelle quarantaine.

L'exécutif remercie les médias de leur présence et de l'intérêt porté à Val-de-Charmey.

J'attire l'attention des personnes qui n'ont pas le droit de vote. Qu'ils veuillent bien prendre place sur les chaises qui se trouvent sur ma gauche, du côté de la porte d'entrée de la salle. Sans droit de vote également, M. Stéphane Grandjean, habitant de Botterens, comptable au sein de notre administration communale qui vous présentera tout à l'heure le bilan de Val-de-Charmey au 31 décembre 2019, M. Nicolas Roschi, syndic de Crésuz mais également chef du service technique de Val-de-Charmey qui nous rejoindra tout à l'heure après sa séance de Conseil communal, et Mme Brigitte Aebischer, habitante de Broc, secrétaire à notre administration.

Sachez que cette assemblée est comme d'habitude enregistrée pour des raisons de procès-verbal. La citoyenne ou le citoyen qui désire intervenir voudra bien attendre d'avoir un micro en main, puis indiquer son prénom et son nom, ceci pour assurer l'exactitude du procès-verbal. Merci d'avance.

Vous êtes réunis ce soir pour examiner les comptes de fonctionnement et d'investissement de l'année 2019 et vous prononcer sur leur approbation après le rapport de la commission financière.

Cinq demandes de crédit vous seront ensuite présentées et vous devrez décider de leur acceptation après avoir pris connaissance du préavis de la commission financière.

Une modification de l'article 21 des statuts de l'Association Régionale de la Gruyère, concernant son financement et les statuts d'une nouvelle association intercommunale gruérienne « Option Gruyère » seront soumis à votre approbation comme ils le sont auprès de toutes les communes gruériennes.

Avant d'aborder l'ordre du jour, j'aimerais vous adresser quelques communications de votre conseil communal.

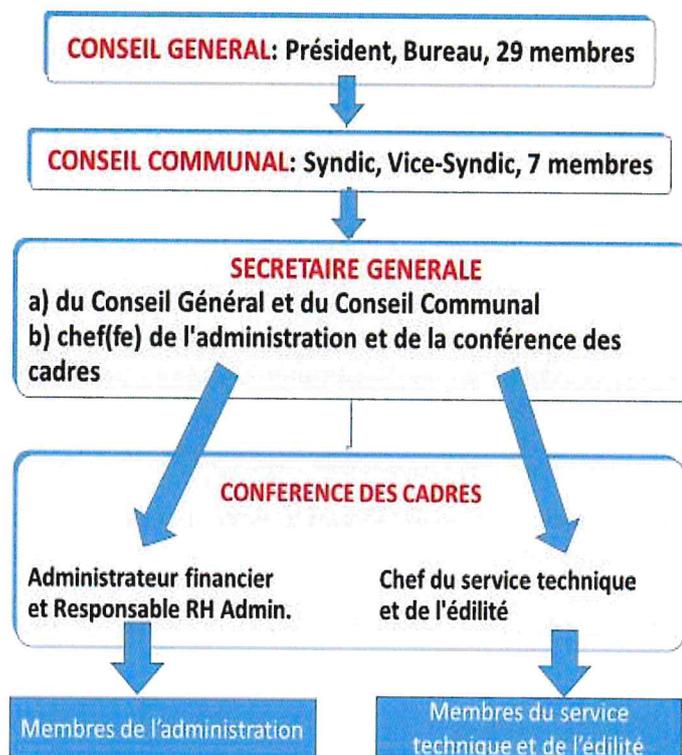
Tout d'abord rendre hommage aux deux citoyens décédés du Coronavirus : MM Maurice Senn, dit Momo, et Eric Peiry, qui séjournait à l'EMS La Rose des Vents à Broc mais également à toutes les personnes qui ont souffert de cette pandémie dans leur corps et leur vie sociale. L'autorité communale pense spécialement aux familles qui ont perdu durant la période de confinement un être cher et qui n'ont pu recevoir l'hommage chaleureux que leur réserve traditionnellement et spontanément la communauté villageoise au moment des funérailles et cela, en raison des mesures sanitaires.

Ensuite dire un grand merci aux bénévoles qui se sont illustrés par leur engagement social dès l'annonce du confinement: les commerçants et leur personnel, les membres de la Société de Jeunesse, les livreurs des repas à domicile, le buraliste et les facteurs de la Poste, la directrice et le personnel du home qui, grâce à leur discipline, n'ont eu à déplorer aucun cas de Covid et enfin les employés de l'édilité et de la voirie.

Un merci spécial à nos pompiers qui, lors de la panne générale de Swisscom de plus de 24 heures, ont sillonné le village la nuit pour annoncer aux habitants le dispositif d'alerte d'urgence mis en place avec l'aide de la Protection civile.

J'aimerais profiter également de vous exposer les modifications organisationnelles importantes que va vivre notre administration au 1^{er} janvier 2021 avec le départ de notre administrateur, Monsieur Jean-François Rime.

Elles doivent s'adapter à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur les finances communales au 1^{er} janvier 2021 et anticiper l'entrée en fonction du Conseil général sorti des urnes le 7 mars 2021.



Madame Aurore Maillard, actuellement secrétaire à l'administration, a été choisie le 21 avril 2020 par le Conseil communal pour occuper le poste de secrétaire générale de Val-de-Charmey dès le 1^{er} janvier 2021. Elle poursuit sa formation de cadre en administration communale, malheureusement retardée par la pandémie et qu'elle terminera en juin 2022.

Monsieur Stéphane Grandjean, de comptable devient administrateur financier avec de nouvelles responsabilités dans la gestion des finances communales jusqu'ici dévolues à Monsieur l'administrateur, Jean-François Rime, conformément à la nouvelle loi sur les finances communales.

L'organigramme qui vous est présenté respecte le principe de verticalité et rappelle à chaque acteur la responsabilité qui est la sienne.

Un étage nouveau est créé avec la conférence des cadres des services communaux qui scelle sur le papier et encourage l'excellente collaboration qui existe actuellement entre les cadres financier et technique sous la responsabilité de la nouvelle secrétaire générale.

Comme annoncé tout à l'heure, place maintenant à la photographie des 4 secteurs de l'Assemblée. A cet effet je remercie, notre concitoyen, M. Eric Fookes, de nous offrir ses talents de photographe.

Je prie maintenant M. l'administrateur de nommer 4 scrutateurs et de procéder au comptage des citoyennes et citoyens présents à cette assemblée.

Cette assemblée a été convoquée selon la loi, c'est-à-dire au moins 10 jours à l'avance par un avis dans la feuille officielle du 11 septembre 2020, par un affichage au pilier public ainsi que par un avis et une information conséquente dans l'ECHO Val-de-Charmey du 2 septembre 2020.

S'il n'y a pas de remarque concernant le mode de convocation, je considère que cette assemblée peut valablement délibérer en suivant l'ordre du jour prévu qui comprend 13 points que l'on peut regrouper ainsi :

- les comptes de fonctionnement, d'investissement et le bilan au 31.12.2019
- cinq demandes de crédit
- une modification et une création de statuts de deux associations régionales
- l'élection complémentaire d'un membre de la Commission financière
- une brève information du Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut sur les 10 premières années de vie de sa charte, présentée par M. François Margot

En l'absence de remarques sur cet ordre du jour, nous pouvons aborder le point 1. : l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du 25 novembre 2019 publié dans L'Echo Val de Charmey No 48 du 18 décembre 2019 et à disposition sur le site www.val-de-charmey.ch. Ce PV compte 45 pages et, comme annoncé dans la convocation, il ne sera pas lu.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 novembre 2019 publié dans l'Echo de Charmey n° 48 du 18 décembre 2019 et à disposition sur le site www.val-de-charmey.ch

M. le Syndic : Nous passons au vote, et je demande donc à celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal de se manifester en levant la main.

Résultat du vote : Le procès-verbal de l'assemblée du 25 novembre 2019 est accepté à l'unanimité.

2.1 Comptes de fonctionnement 2019

M. le Syndic : Chers concitoyennes, chers concitoyens. Nous allons parcourir et commenter ensemble les comptes de la commune Val-de-Charmey pour l'année 2019 en suivant les chapitres du plan comptable MCH1. Le nouveau plan comptable MCH2, suite à l'ordonnance du Conseil d'Etat, compte tenu de la pandémie 2020, est retardé au 1^{er} janvier 2022. Le nouveau plan comptable ne sera opérationnel que pour la nouvelle législature lors de l'élaboration du budget 2022. Nous serons alors en décembre 2021.

0/ Administration - Charge nette: Fr. 901'373.-

Le surplus des charges de ce chapitre est en léger retrait par rapport aux comptes 2018. Les principales charges de ce chapitre sont constituées par les jetons du conseil communal, le traitement et les charges sociales du personnel administratif. D'autres montants conséquents sont en lien avec le secteur informatique et la maintenance du site internet, ainsi que les frais de convocations et de ports.

L'augmentation des revenus est due à la nouvelle ventilation des vacations et frais du Conseil communal dans les différents dicastères qui passe pour la première fois par une imputation interne inscrite en recettes.

1/ Ordre public - Charge nette: Fr. 203'010

Le résultat global de ce chapitre est comparable au résultat 2018. L'augmentation du revenu provient d'un prélèvement autorisé sur la réserve pour la construction des locaux de protection civile de la salle associative pour plus de CHF 150'000.-.

Les charges les plus importantes sont:

- Notre participation à l'entente intercommunale Rive droite / Jogne des curatelles pour un montant d'environ Fr. 101'500.-, en nette augmentation par rapport à 2018 (+ Fr. 18'000.-)
- La police où le montant des amendes encaissées (env. Fr. 14'800.-) permet de couvrir les honoraires de surveillance
- Le service du feu intercommunal pour une charge nette d'environ Fr. 85'000.-, supérieure de Fr. 17'000.- aux comptes 2018 (apparition nouvelle des charges du tonne-pompe).

2/ Enseignement – Formation - Charge nette: Fr. 3'400'077.-

La charge nette est d'environ Fr. 560'000.- supérieure à celle de l'année 2018, mais inférieure de près de Fr. 50'000.- par rapport au budget 2019.

En arrondissant les montants, la charge totale nette de Fr. 3'400'077.- se décompose de la manière suivante:

- Fr. 186'000.- pour l'école enfantine, stable
- Fr. 2'611'000.- pour le cycle scolaire obligatoire: augmentation de Fr. 577'000.- par rapport aux comptes 2018, charge nouvelle de notre complexe scolaire (+ Fr. 435'000.-), et du CO de Riaz (+ Fr. 149'000.-)
- Fr. 16'500.- pour l'accueil extrascolaire, en diminution de Fr. 5'000.- par rapport aux comptes 2018
- Fr. 408'500.- pour les écoles spécialisées, en diminution de Fr. 12'000.- par rapport à 2018
- Fr. 36'000.- pour la formation professionnelle des apprentis, stable, et
- Fr. 141'900.- pour l'administration scolaire, de Fr. 8'000.- supérieur aux comptes 2018, essentiellement dû aux frais de conciergerie et d'accompagnement des enfants à l'arrêt du bus

3/ Culte – Culture – Loisir - Charge nette: Fr. 917'318.-

Ces charges sont alignées au budget, mais supérieures aux comptes 2018 de Fr. 218'800.- essentiellement dues pour Fr. 164'500.- aux nouvelles charges financières de la nouvelle salle associative.

Environ Fr. 193'500.- sont dédiés à la culture, dont notre participation au musée pour environ Fr. 82'000.-, notre participation au conservatoire de musique pour environ Fr. 72'500.-, le soutien aux activités de nos sociétés à but culturel pour un peu plus de Fr. 14'500.-, notre participation à la salle CO2 pour Fr. 7'200.-, et le soutien à l'association des amis de la forge pour Fr. 5'000.-.

Nous avons créé un sous-chapitre qui concerne la salle associative. Sa charge nette est d'environ Fr. 190'000.-, légèrement supérieure au budget. Les charges principales sont constituées des imputations internes d'intérêt pour Fr. 40'000.- et d'amortissements pour Fr. 124'500.-.

Concernant les parcs publics et chemins pédestres, la charge nette s'élève à environ Fr. 88'000.-, nettement inférieure au budget qui se montait à Fr. 133'000.-. Des travaux moins importants que prévu ont été réalisés au niveau de l'entretien des places, bordures et sentiers pédestres.

Le sous-chapitre Centre de Sports et Loisirs présente une charge nette de Fr. 418'600.-, de Fr. 39'000.- supérieure au budget et de Fr. 30'000.- aux comptes 2018. Suite au raccordement au CAD, les coûts de chauffage et d'électricité ont augmenté de plus de Fr. 35'000.- par rapport aux comptes 2018. Divers entretiens non-prévus concernant les aménagements extérieurs gonflent les charges de près de Fr. 34'000.- par rapport au budget. La participation de l'AISG au déficit d'exploitation de la piscine uniquement, budgétée à Fr. 196'300.-, s'est finalement élevée à Fr. 225'200.-.

4/ Santé - Charge nette: Fr. 969'913.-

Ce chapitre est en légère diminution par rapport aux comptes 2018. Il s'agit uniquement de charges liées fixées par le canton ou le district. Les principales dépenses arrondies sont les suivantes:

- Fr. 35'000.- pour les ambulances
- Fr. 544'000.- pour les soins infirmiers dans les homes médicalisés et les frais financiers régionalisés, en nette diminution par rapport au budget 2019 (Fr. 578'000.-) et aux comptes 2018 (Fr. 599'000.-)
- Fr. 381'000.- pour les soins ambulatoires et les indemnités forfaitaires aux proches aidants, en nette augmentation de Fr. 40'000.- par rapport aux comptes 2018

5/Affaires sociales - Charge nette: Fr. 1'168'875.-

La charge nette de ce chapitre est stable par rapport aux comptes 2018.

Les principaux postes:

- notre participation aux institutions spécialisées pour personnes handicapées pour un montant de Fr. 640'200.- en hausse de Fr. 13'000.-
- l'aide sociale pour Fr. 433'000.-, en légère diminution de Fr. 6'000.-
- les structures d'accueil de la petite enfance pour Fr. 75'600.-, stable par rapport aux comptes 2018

6/ Transports et communications: Charge nette: Fr. 1'711.396.-

Les principales charges de ce chapitre sont en nette diminution par rapport aux comptes 2018 et au budget 2019:

- les routes communales pour Fr. 1'316'700.-, en diminution d'environ Fr. 92'000.- par rapport au budget 2019, mais supérieures d'environ Fr. 150'000.- par rapport aux comptes 2018. Ce sous-chapitre comprend le traitement du personnel édilitaire pour environ Fr. 380'000.-, stable, l'entretien des routes pour Fr. 200'000.-, le déblaiement hivernal pour environ Fr. 182'000.-, en augmentation de Fr. 110'000.- par rapport à 2018, notre participation aux routes alpestres pour Fr. 72'000.-, des honoraires d'avocat (route des Tertzons) et prestations de service pour la route communale de Cerniat (études et forages) pour un peu plus de Fr. 106'000.-.
- Le trafic régional pour environ 375'000.-, dont une provision de Fr. 250'000.- pour le dossier de liquidation de la télécabine en faillite actuellement dans les mains de l'Office des faillites dont les prétentions sont bien sûr contestées par la commune.

7/ Protection – aménagement – environnement - Charge nette: Fr. 316'608.-

Ces charges sont en diminution de Fr. 83'000.- par rapport aux comptes 2018 dues essentiellement à l'absence de travaux d'endiguement.

Les charges des sous-chapitres principaux du chapitre 7 sont équilibrées. Les taxes perçues sont des taxes causales, appliquées selon les règlements communaux en vigueur pour l'eau potable, les eaux usées et les déchets.

Pour l'approvisionnement en eau, charges et produits représentent env. Fr. 515'000.-. Le résultat de l'exercice a permis une attribution à la réserve de près de Fr. 150'000.-.

Pour la protection des eaux les charges et les produits s'élèvent à environ Fr. 710'000.-, ce qui a permis une attribution à la réserve d'environ Fr. 293'000.-.

Le sous-chapitre déchets est quant à lui également équilibré à environ Fr. 436'000.- après une attribution à la réserve d'un peu plus de Fr. 30'600.-.

Le sous-chapitre «Développement durable" présente une charge nette d'environ Fr. 48'300.-, montant qui comprend notre participation au PNR pour Fr. 28'400.-.

Le sous-chapitre «Aménagement du territoire», présente une charge nette de près de Fr. 251'000.-, inférieure d'environ Fr. 38'000.- au montant inscrit au budget, et stable par rapport aux comptes 2018.

8/ Economie (agriculture, forêts, tourisme)- Charge nette: Fr. 334'186.-

La charge nette de ce chapitre est inférieure de Fr. 63'000.- aux comptes 2018 et d'environ Fr. 128'000.- par rapport au budget 2018.

Le chapitre forêt présente une charge nette d'un peu plus de Fr. 2'600.-, alors qu'un déficit de plus de Fr. 105'000.- avait été budgété. Ceci s'explique par le fait que notre participation au fonctionnement de la corporation s'est montée à Fr. 0.- en lieu et place de Fr. 57'500.- budgété, et les entretiens des routes forestières prévus n'ont pas été réalisés.

Pour le tourisme, la charge nette est de Fr. 332'000.-, en diminution de plus de Fr. 60'000.- par rapport aux comptes 2018. Les montants les plus importants sont:

- Fr. 185'000.-, dont Fr. 50'000.- comme contribution à diverses activités touristiques, y compris notre contribution à l'AT3C pour Fr. 135'000.-
- Fr. 85'000.- de contribution à la LGT comme pôle touristique, et
- Fr. 28'000.- de cotisation annuelle à la Gruyère Tourisme

90/ Finances-impôts - Revenu net: Fr. 10'291'390.-

Les recettes fiscales communales nettes 2019 s'élèvent à Fr. 10'291'390.-, en augmentation de plus de Fr. 690'000.- par rapport au budget, en augmentation également de plus de Fr. 100'000.- par rapport aux comptes 2018. A noter qu'environ Fr. 285'000.- proviennent d'arriérés d'impôts qu'il ne nous est pas permis de budgéter. L'apport principal provient de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour un montant de l'ordre de Fr. 5'835'000.-, en retrait de Fr. 165'000.- par rapport au budget, l'impôt sur la fortune des personnes physiques pour environ Fr. 955'000.-, en retrait de Fr. 135'000.- par rapport au budget, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales à Fr. 260'000.- également en recul de Fr. 90'000.- par rapport au budget, et la contribution immobilière qui se monte à environ Fr. 1'420'000.- plus Fr. 70'000.- que budgétée.

Ce sont les impôts sur les gains immobiliers et sur les mutations plus élevés de Fr. 340'000.- qu'en 2018, qui assurent malgré tout une progression de Fr. 100'000.- des recettes fiscales aux comptes 2019.

930/ Péréquation financière intercommunale : Charge nette : Fr. 12'773.-

L'Indice de Potentiel Fiscal (IPF) communal est redéfini chaque année par le canton. Il s'agit d'un paramètre important influençant le calcul des différentes charges liées. Il sert également de base à l'évaluation de la péréquation des ressources et de celle des besoins. Pour 2019, Val-de-Charney a touché Fr. 77'919.- de la péréquation des besoins et a payé Fr. 90'690.- pour la péréquation des ressources, ce qui représente donc une charge totale de Fr. 12'773.-.

9/ Finances-impôts: Recettes nettes: Fr. 9'909'723.-

Dans ce chapitre figure la gestion des immeubles du patrimoine financier légèrement plus déficitaire de Fr. 28'000.- qu'en 2018, dû essentiellement à des entretiens importants des chalets d'alpage pour Fr. 90'000.- ainsi que des appartements du bâtiment de l'administration pour Fr. 20'000.-.

En résumé, le chapitre Finances – Impôts apporte des revenus nets de Fr. 9'909'723.-, en augmentation d'environ Fr. 305'000.- par rapport aux comptes 2018, et en augmentation d'environ Fr. 50'000.- par rapport au budget 2019.

Je vous livre quelques chiffres récapitulatifs des comptes 2019 :

Quelques chiffres des comptes 2019

Résultat avant amortissements	1'910'830.-
Amortissements obligatoires	1'350'320.-
Amortissement supplémentaire	12'419.-
Provisions	561'124.-
Résultat final de l'exercice	- 13'033.-

Le total des amortissements supplémentaires, c'est simple, il s'agit du renouvellement de la concession du Rapido Sky pour un montant de Fr. 12'419.-

Le total des provisions se décompose comme suit :

Détail des provisions TOTAL Fr. 561'124.-

Caisse de pension Etat de Fribourg	301'124.-
Masse en faillite Télécabine Charmey les Dents Vertes	250'000.-
Frais de procédure au Tribunal Fédéral	10'000.-

En guise de récapitulation, on constate que l'exercice 2019 boucle avec un excédent de charges de Fr. 13'033.-. Sur un total de charges de Fr. 17'564'452.-, on ose parler de comptes équilibrés, puisqu'un tel déficit représente moins de un pour mille (0.00074) des charges totales.

Je vous remercie de votre attention et je donne la parole à M. Henri Ding, Président de la commission financière.

Rapport de la commission financière

M. Henri Ding, Président: Mesdames, Messieurs, chers concitoyens, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Les comptes 2019 ont été remis aux membres de la CF le 24 mars 2020.

Contrainte par les circonstances du confinement de mars-avril 2020, elle a procédé à une compilation des questions de ses membres et l'a remise à la commune le 14 avril. Cette dernière y a répondu en date du 17 avril. Deux séances d'échanges se sont tenues le 17 juin et le 26 août. Lors de la dernière de ces séances, le CC a donné connaissance des propositions d'investissement qui vous sont proposées ce soir. La CF a siégé à huis clos à l'issue des séances précitées et en date du 16 septembre pour délibérer et arrêter ses positions.

Précisons ici que les dépenses de fonctionnement et d'investissement 2019 sont bien conformes à celles prévues dans le budget accepté par l'Assemblée communale, à l'exception toutefois de la dépense de CHF 250'000 que cette assemblée avait acceptée en janvier 2019 concernant les RM. Cette dépense s'est trouvée bloquée par décision préfectorale entraînant la faillite de la SA Télécabine Charmey-les-Dents-Vertes. L'OCF revendique actuellement ce montant. Le CC, sur conseil de la CF, s'est cependant prémuni contre les conséquences financières d'une décision qui lui serait défavorable en constituant une provision de CHF 250'000 dans les comptes 2019. L'examen formel des comptes et le respect des dispositions légales cantonales relèvent quant à eux de la vérification des comptes effectuée par Multifiduciaire Fribourg SA.

Le rapport de Multifiduciaire Fribourg SA ayant été publié in extenso dans l'Echo de Val-de-Charmey du 2 septembre 2020, la CF se contentera donc à vous en rappeler les conclusions (à moins que quelqu'un ne demande sa lecture intégrale).

La CF est également appelée à prendre position sur le rapport de la fiduciaire. Représentée par M. Dominique Telley, membre et votre serviteur, elle a pris part le 17 juin 2020 à la séance de clôture de la révision. La fiduciaire a eu à effectuer cette année la première des trois révisions pour lesquelles elle a été mandatée par l'assemblée communale du 6 mai 2019. Confinement oblige, elle y a procédé en ses propres bureaux sur la base de la comptabilité et de documents qui lui furent remis par la commune. Elle a ensuite approfondi ses examens dans les locaux communaux en date des 8 et 9 juin 2020. Les membres de la CF en retirent le sentiment d'une première intervention menée de manière consciencieuse et professionnelle qui permet de conclure à une appréciation sérieuse et fondée de la comptabilité communale 2019.

2. Comptes 2019

2.1 Compte de fonctionnement 2019

Le bouclage de ces comptes solde sur un déficit de **CHF 13'033.-**, alors que le budget le situait à **CHF 506'200.-**.

Ce simple constat pourrait paraître suffisant! Mais c'est le rôle de la CF de pointer du doigt les raisons essentielles de cet écart. L'examen séparé des charges d'une part et des produits d'autre part révèle les différences suivantes entre le budget et les comptes :

Sur le plan des charges, il est évident que la cause directe de l'augmentation est la provision de **CHF 301'124.-** créée en vue des dépenses futures concernant la réforme de la CPPEF. Cette provision explique à elle seule plus que le surplus de charges par rapport au budget. Par différence avec l'écart global de **CHF 212'396.-**, on peut donc dire que les charges régulières des comptes 2019 se révèlent inférieures à celles du budget pour **CHF 88'728.-** (0,6%). Et c'est important de le souligner ici, malgré

le fait que les amortissements obligatoires ont explosé, passant de 855 mille francs en 2018 à 1 million 350 mille francs en 2019 (+ 58%).

Compte de fonctionnement 2019

Ecart des charges et des produits

Désignation	Budget	Comptes	Ecart	%
Total charges de fonctionnement	16 418 600	17 564 452		
./. Imputations internes	2 025 000	1 935 068		
./. Amortissements supplémentaires		873 388		
./. Amortissement abri PC		150 000		
Total des charges épurées	14 393 600	14 605 996	212 396	1.5%
Total des produits de fonctionnement	15 912 400	17 551 419		
./. Imputations internes	2 025 000	1 935 068		
./. Prélèvements aux réserves oblig. & libre		873 388		
./. Prélèvement réserve PC		150 000		
Total des produits épurés	13 887 400	14 592 963	705 563	5.1%
Pertes de l'exercice	-506 200	-13 033		
Balance globale		493 167		
Montant de l'excédent des charges			-212 396	
Montant de l'excédent des produits			705 563	
			493 167	

Commission financière Val-de-Charmey, mai 2020

<u>Charges et produits</u> (ex imp. int., financements spéciaux)	<u>Budget</u> CHF	<u>Comptes</u> CHF	<u>Ecart</u> CHF %	
Total charges de fonctionnement	14'393'600	14'605'996	+ 212'396	1,5
Total produits de fonctionnement	13'887'400	14'592'963	+ 705'563	5,1
Ecart global de			+ 493'167	

En ce qui concerne les produits, l'écart par rapport au budget se chiffre à **CHF 705'563.-**. La majeure partie de cet écart est imputable aux divers impôts et à la gestion de la fortune et du patrimoine financier et représente **CHF 387'692.- (55%)**. Comme de coutume les recettes fiscales d'années précédentes non budgétisées en représentent l'essentiel (**CHF 288'839.-**). Par contre, les impôts de l'année en cours des personnes physiques et personnes morales sont inférieurs au budget (**CHF 398'292.-**). A bref délai, il est crucial d'observer attentivement cette érosion sans, pour autant, envisager le recours à un relèvement du taux d'imposition. Pour l'heure, des impôts immobiliers « conjoncturels » (plus-values immobilières, droits de mutations, etc.) ont heureusement compensés intégralement cette insuffisance de l'imposition fiscale ordinaire (**CHF 398'876.-**). A leur sujet, la CF met en garde sur la nature très volatile de ce genre d'impôt et au risque de se reposer sur de telles recettes pour définir une véritable politique des investissements à moyen et long terme. Parmi les autres impôts, le seul à retenir pour sa progression annuelle est la contribution immobilière (**CHF 70'334.-**). Enfin, le produit des liquidités déposées en banque et du patrimoine financier a connu une augmentation de **CHF 15'034.-**, essentiellement redevable à des subventions pour les chalets d'alpage. Ce résultat, notamment en ce qui concerne le patrimoine financier, est insuffisant. La CF a déjà eu l'occasion de relever le paradoxe qui consiste, pour la commune Val-de-Charmey, à détenir un patrimoine financier qui lui coûte de l'argent année après année.

Les 45% restants de l'écart des produits par rapport au budget (**CHF 317'864.-**) est disséminé dans les autres chapitres du plan comptable : il s'agit par exemple de subventions (AISG, ECAB, RSSG), de

remboursements de cas d'assurance et d'APG, de recettes des places de stationnement, de taxes diverses de raccordement (eau et EU), etc., etc.

Dans ce contexte et en guise de conclusion, nous retiendrons que le CC, qui subit l'érosion du rendement des produits fiscaux, ne dispose en contrepartie que d'une relative liberté de manœuvre en raison des charges liées qui lui sont imposées. Néanmoins, en cette année 2019, le CC a su saisir la balle au bond en profitant de l'embellie du rendement des impôts « conjoncturels » pour anticiper des dépenses futures.

En résumé, la CF préavise favorablement le compte de fonctionnement 2019.

M. le Syndic : Y-a-t-il des questions ?

M. Jean-Pierre Thürler : Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par des attributions à des réserves bancaires ?

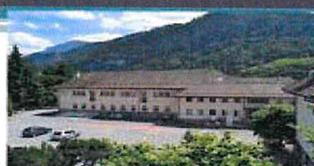
M. le Syndic : Pour les chapitres concernant les taxes causales, à savoir l'eau potable, l'eau usée et les déchets, les comptes doivent être équilibrés. En cas de bouclage positif, l'excédent est versé sur un compte bancaire attribué exclusivement au chapitre concerné. En cas d'investissement futur, on peut utiliser ces réserves bancaires au lieu de procéder à un emprunt.

M. le Syndic : S'il n'y a pas d'autre question, je demande à celles et ceux qui acceptent les comptes de fonctionnement 2019 de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît ? Je rappelle ici que les membres du Conseil communal ne peuvent pas s'exprimer sur le sujet.

Résultat du vote : Les comptes de fonctionnement 2019 sont acceptés à l'unanimité

M. le Syndic : Mesdames et Messieurs, les prochaines diapositives concernent les travaux d'investissement effectués en 2019 sur le territoire de la commune Val-de-Charmey.

2. Enseignement - formation

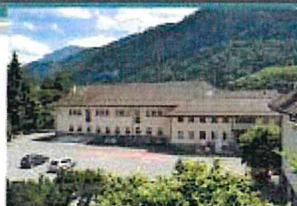


Budget 2019		Comptes 2019	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
50'000.-	900'000.-	1'497'721.-	
850'000.-			

2. Enseignement – Formation Charges nettes Fr. 1'497'721.-

Ce chapitre concerne le paiement des factures finales relatives à la rénovation du bâtiment scolaire existant ainsi qu'à la construction de l'école enfantine et de la salle associative. Le montant de Fr. 900'000.- de subvention pour les constructions scolaires n'a pas été versé durant l'exercice 2019. A noter que le Conseil d'Etat, par son arrêté du 16 décembre 2019, a communiqué le montant de la subvention définitive sur la base des décomptes finaux des architectes, à savoir CHF 767'134.-. Cette somme devrait être versée au cours de l'exercice 2020 dans les limites des disponibilités budgétaires de l'Etat.

3. Culte-Culture-Loisirs



Budget 2019		Comptes 2019	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
	300'000.-		240'000.-

3. Culte – Culture - Loisirs Produits Fr. 240'000.-

Ce chapitre concerne la construction de la salle associative. Les montants des dépenses ont été intégralement imputés au chapitre 2. Une répartition entre les coûts de construction de la salle associative et de l'école enfantine a été effectuée sur la base du décompte final de l'architecte au niveau du bilan. Un montant de CHF 4'091'746.50 représentant le coût de construction brut de la salle associative a été déduit de la valeur au bilan du complexe scolaire. Le montant de revenu de Fr. 240'000.- correspond au solde de la contribution de la Paroisse Val-de-Charmey d'un montant total de Fr. 300'000.- pour la salle associative. Un acompte de CHF 60'000.- avait été versé au cours de l'exercice 2018.

6. Transports et Communications

Budget 2019		Comptes 2019	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
		766'218.-	



6. Transports et communications – Charges nettes Fr. 766'218.-

Ce montant se décompose en deux sous-chapitres :

1. Routes communales et génie-civil – Charges nettes Fr. 753'798.-

Ce montant se décompose de la manière suivante:

- Fr. 83'046.- concernent les frais d'étude «Valtraloc»
- Fr. 588'437.- sont liés à l'aménagement de la place des Lévanches
- Fr. 4'792.- pour la route de liaison Le Récard – Les Charrières
- Fr. 23'248.- pour la réfection de la route du Borgeat
- Fr. 54'275.- pour la place de rebroussement TPF

2. Trafic régional – Charges nettes Fr. 12'420.-

Il s'agit d'un nouvel acompte en tant que commune-siège sur la contribution pour le renouvellement de la concession du Rapido Sky. Ce montant a été intégralement amorti sur l'exercice 2019 (cf actif du bilan).

7. Protection aménagement environnement



Budget 2019		Comptes 2019	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
555'000.-		848'861.-	455'715.-
			393'146.-

7. Protection – aménagement de l'environnement Charges nettes : Fr. 393'146.-

Ce chapitre est subdivisé en 3 sous-chapitres, à savoir:

1. Approvisionnement en eau potable, charges nettes Fr. 21'900.-

Ce chapitre comprend principalement en charges le solde des coûts de la conduite secteur du Pra pour Fr. 27'937.-, le solde pour le remplacement de la conduite d'eau dans la cour d'école pour Fr. 1'620.- et des dépenses pour l'assainissement du captage des Reposoirs pour Fr. 14'805.-. Dans les produits, un montant de Fr. 6'000.- de subvention de l'ECAB pour le remplacement de bornes hydrantes liées à l'investissement de la conduite secteur du Pra a été enregistré ainsi que des taxes de raccordement pour Fr. 16'462.-.

2. Protection des eaux, charges nettes Fr. 238'524.-

Les charges de Fr. 310'797.- sont composées des honoraires d'ingénieur pour l'assainissement du secteur Javro pour Fr. 882.-, des coûts liés au collecteur Le Clos-Coppet pour 49'575.-, au remplacement des collecteurs secteur Les Ciernes pour Fr. 187'325.-, au solde des coûts pour le collecteur du Pra pour

Fr. 60'515.-, des honoraires liés au collecteur «Sous les Vanel» pour Fr. 12'500.-. Par ailleurs, nous avons facturé des taxes de raccordement à la STEP pour Fr. 72'273.-.

3. Corrections des eaux – Endiguements, charges nettes Fr. 132'722.-

Il s'agit des coûts liés à la revitalisation du ruisseau de la Mossetta pour Fr. 493'702.- dont à déduire des subventions cantonales et fédérales de Fr. 345'980.- et une participation forfaitaire du Groupe E de Fr. 15'000.-.

8. Economie



Budget 2019		Comptes 2019	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
		5'334.-	9'587.-
		4'253.-	

8. Economie produits nets: Fr. 4'253.-

Ce montant comprend dans les charges une facture du bureau Nicolas Koenig pour le concept de la signalétique dans le cadre du projet «Enjoy Switzerland» ainsi que divers émoluments de procédure et, dans les produits, la participation des communes de Crésuz, Châtel-sur-Montsalvens et Jaun partenaires du projet.

9. Finances-impôts



Budget 2019		Comptes 2019	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
		72'340.-	26'571.-
			45'769.-

9. Finances – Impôts : Charges nettes Fr. 45'769.-

Les charges se composent du solde de la dépense liée au raccordement de divers bâtiments communaux au CAD pour Fr. 72'340.- dont à déduire Fr. 26'571.- de subventions reçues du Service de l'Energie dans le cadre de ce projet.

RECAPITULATIF INVESTISSEMENTS 2019

	Budget 2019		Comptes 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Enseignement - Formation	50'000.-	900'000.-	1'497'721.-	
Culture-Loisirs		300'000.-		240'000.-
Transports - Communication			766'218.-	
Protection Aménagement	555'000.-		848'861.-	455'715.-
Economie			5'334.-	9'587.-
Finances - Impôts			72'340.-	26'571.-
RESULTATS	605'000.-	1'200'000.-	3'190'474.-	731'873.-
	595'000.-			2'458'601.-

Pour récapituler, les produits nets d'investissements budgétés se montaient à Fr. 595'000.-. Les charges nettes effectives s'élèvent à Fr. 2'458'601.-, montant reporté dans les différents postes de l'actif du bilan. Je donne maintenant la parole à M. Henri Ding pour le préavis de la commission financière.

M. Henri Ding: L'état au 31 décembre 2019 des investissements votés indique un solde disponible de CHF 5'553'499,65 et une utilisation en 2019 de CHF 2'547'335,78. A fin 2019 cinq crédits d'investissement ont été clos avec un seul dépassement justifié pour le raccordement au CAD de divers bâtiments. Il est réjouissant de constater que les autres crédits accordés n'ont pas été dépassés.

Investir restera toujours d'actualité pour toute collectivité publique, c'est dans son ADN ; mais pour Val-de-Charmey il faudra s'efforcer de continuer à le faire dans la mesure de son autofinancement. Ces dernières années le CC a pratiqué l'autofinancement de tous ses investissements, hormis le complexe scolaire et associatif. La plupart du temps, ils avaient été présentés devant cette assemblée communale comme relevant d'un emprunt. La CF avait dû rétablir la vérité des faits dans ses préavis lors des assemblées des comptes. Par souci de transparence, les projets qui seront présentés dorénavant devront faire clairement la part de l'autofinancement et d'un éventuel emprunt. Cela nécessitera une gestion prévisionnelle des flux de trésorerie par l'administrateur financier de Val-de-Charmey. La commission financière préavis favorablement le compte des investissements 2019.

M. le Syndic : Merci Monsieur le Président. Y-a-t-il des questions ? Cela n'est pas le cas. Nous passons donc au vote.

Je demande à celles et ceux qui acceptent les comptes d'investissement 2019 sont priés de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît ?

Résultat du vote : Les comptes d'investissement 2019 sont acceptés à l'unanimité

M. le Syndic : Au point trois de l'ordre du jour, figure la présentation du bilan de Val-de-Charmey au 31 décembre 2019, et pour cela j'ai le plaisir de donner la parole à notre comptable, M. Stéphane Grandjean, qui le fera avec sa clarté habituelle.

3. Présentation du bilan

M. Stéphane Grandjean: Nous allons parcourir ensemble l'actif et le passif du bilan, l'actif révélant ce que la commune possède, et le passif l'état des dettes et des fonds propres de la commune au 31 décembre 2019.

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2019	Bilan au 31.12.2019
1,	ACTIF	36'839'391.95	37'050'818.83
10,	DISPONIBILITES	3'208'128.81	3'116'239.06
11,	AVOIRS	1'810'075.64	2'066'582.52
111	COMPTE-COURANT ETAT DE FRIBOURG	0.00	529'976.31
112 (*)	DEBITEURS & ACTIFS TRANSITOIRES IMPÔTS	1'192'248.58	938'402.25
115	AUTRES DEBITEURS	617'827.06	598'203.96
12,	PLACEMENTS	7'204'948.05	7'081'147.29
120	VALEUR A REVENU FIXE	16'784.95	16'340.34
121	ACTIONS - TITRES	79'691.00	76'005.80
122	PRETS	3'360.00	1'680.00
123	IMMEUBLES	7'078'974.10	6'965'389.15
124	MOBILIER-MACHINES	2.00	2.00
125	STOCKS	26'136.00	21'730.00
13,	ACTIFS TRANSITOIRES	529'739.24	517'291.21
139	ACTIFS TRANSITOIRES DIVERS	529'739.24	517'291.21
14,	INVESTISSEMENTS	24'086'500.21	24'269'558.75
141	OUVRAGES DE GENIE CIVIL	6'803'838.66	6'944'018.76
143	BATIMENTS	17'034'459.55	17'109'331.99
145	FORETS	1.00	1.00
146	MOBILIER-MACHINES-VEHICULES	248'197.00	216'203.00
149	AUTRES BIENS	4.00	4.00
(*)	Le poste débiteurs et actifs transitoires impôts se compose des montants suivants :		
	Débiteurs impôts années antérieures		107'396.00
	Débiteurs impôt à la source		8'495.05
	Débiteurs impôts divers (prestations capital, gains immobiliers...)		41'400.00
	Débiteurs impôts 2018 (essentiellement facturation en décembre 2019)		316'558.35
	Acomptes 2018 versés (contribuables non encore taxés)		-2'222'447.02
	Acomptes 2019 versés (contribuables non encore taxés)		-6'308'703.13
	Actifs transitoires estimation solde impôts à encaisser pour 2018		1'865'703.00
	Actifs transitoires estimation impôts à encaisser pour 2019		7'130'000.00
	Total position 112		938'402.25

2,	PASSIF	36'839'391.95	37'050'818.83
20,	ENGAGEMENTS COURANTS	-851'182.59	-783'460.60
21,	DETTES A COURT TERME	-604'628.75	-520'334.26
22,	DETTES A MOYEN ET LONG TERME	25'227'968.40	25'339'778.69
220	EMPRUNTS HYPOTHECAIRES	-140'000.00	
221	EMPRUNTS	-25'087'968.40	-25'339'778.69
23,	ENGAGEMENTS ENTITES PARTICULIERES	-17'547.20	-16'340.34
231	FONDS CIMETIERE CERNIAT	-17'547.20	-16'340.34
24,	PROVISION	-305'000.00	-866'124.00
25,	PASSIFS TRANSITOIRES	-1'143'483.98	-1'401'147.91
28,	RESERVES	-5'226'334.46	-4'673'419.49
280	RESERVES OBLIGATOIRES	-3'646'930.31	-3'404'016.34
282	AUTRES RESERVES	-1'579'404.15	-1'269'403.15
29,	FORTUNE NETTE	-3'463'246.57	-3'450'213.54

M. le Syndic : Merci M. Stéphane Grandjean pour cette présentation. Y-a-t-il des questions ? Si tel n'est pas le cas, je redonne la parole à M. Henri Ding pour quelques commentaires sur le bilan.

M. Henri Ding : Quant au bilan communal, celui-ci met en relief une dette à moyen et long terme qui s'est creusée durant les années 2017 et 2018, passant de 17,2 millions à 25,2 millions de francs. Les emprunts contractés ont certes été négociés à des taux et des échéances avantageux... mais cette situation favorable ne saurait perdurer indéfiniment. C'est pourquoi la CF estime indispensable que le CC se préoccupe de cet endettement, qui pourrait atteindre un montant près de 4 fois supérieur à la moyenne des communes fribourgeoises (sous réserve des calculs à venir du SCom).

M. le Syndic : Nous pouvons maintenant aborder le deuxième volet de cette soirée avec les crédits d'investissement qui sont proposés au vote de cette assemblée.

Les trois premiers concernent la traversée du village de Charmey. Je tiens à vous informer dans quel contexte ces objets sont présentés aujourd'hui.

Le Service des Ponts et Chaussées, après avoir plusieurs fois repoussé leur projet de revêtement de la traversée du village par du bitume phono-absorbant, nous a communiqué leur décision de le programmer impérativement en 2021.

Il faut logiquement que la commune, au préalable, mette en état ses infrastructures souterraines pour l'eau potable et l'épuration, adapte les arrêts de bus conformément à la loi sur les personnes en situation d'handicap, et répare les bordures de trottoirs endommagés.

Comme il s'agit d'une route cantonale, les travaux sur la bande roulante sont à la charge du canton. Chaque fois que la commune devra intervenir, la remise en état sera à sa charge.

La loi fédérale LHand (Loi sur l'égalité pour les personnes en situation de handicap) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004 et sa mise en application doit être réalisée avant le délai de 20 ans, c'est-à-dire avant le 31 décembre 2023.

Ces objets répondent donc à un calendrier de réalisation logique mais aussi à un réel besoin.

Le nouvel emplacement des arrêts de bus de ligne va assurer une bien meilleure sécurité aux enfants des écoles. Pour l'instant, cela concerne les petits Cerniatins qui sont transportés par le bus de ligne CarPostal et sont déposés du côté fontaine du chamois de la route cantonale.

Les trois crédits vont vous être présentés en détail par les responsables des dicastères concernés.

Tout d'abord, pour les infrastructures souterraines, c'est Mme Clémentine Rime Genoud, en charge des services industriels, qui va s'exprimer.

4. Crédit pour infrastructures souterraines (EP & EU) de la traversée du village

Mme Clémentine Rime Genoud : Il s'agit d'un crédit pour le remplacement des canalisations d'amenée d'eau potable et des eaux usées.

Pour la conduite d'eau potable traversant le village à la hauteur du restaurant de l'Etoile jusqu'à la bifurcation de la vieille route, après la banque Raiffeisen – incluant l'entrée du village d'En-haut – il est prévu de profiter des travaux pour remplacer un tronçon de conduite d'eau potable et de défense incendie en mauvais état et sous-dimensionné, et ceci pendant les travaux de réfections de la route et avant la pose finale du revêtement phono-absorbant.

Une rupture de la conduite, à la hauteur du magasin Epivrac, à la fin de l'année 2019, a révélé un mauvais état de la conduite posée en 1978, du moins à certains endroits. Dès lors les secteurs où la conduite se trouve sous la chaussée, de même que les traversées - également sous cette dernière - seront remplacés.

Les coûts relatifs à ces travaux sont devisés à **Fr. 405'000.-**.

Concernant l'épuration des eaux, la séparation des eaux claires et usées doit être exécutée selon le planning du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Là nous profitons également des travaux de réfection de la chaussée en toute logique.

Il s'agit de la mise en séparatif des canalisations EU (eaux usées) et EC (eaux claires) qui vont également du centre du village à la bifurcation de la vieille route.

Les collecteurs existants, actuellement en système unitaire, seront maintenus pour l'évacuation des eaux claires. Un nouveau collecteur sera réalisé pour l'évacuation des eaux usées.

A savoir qu'à futur, plus nous aurons de canalisations en séparatif – c'est-à-dire des canalisations d'eau purement usées et des canalisations d'eau claire qui ne vont pas à la STEP – moins la charge que nous devons payer au travers des comptes de l'association de la STEP sera élevée.

Il est à relever que pour une question de bruit et afin d'éviter le passage constant des usagers de la route sur les couvercles des regards, ces derniers se situeront à 1.20 m du bord du trottoir dans le but d'éviter le passage des roues.

Les coûts relatifs à ces travaux concernant les eaux usées sont devisés à **Fr. 630'000.-**.

Le total du crédit sollicité se monte à CHF 1'035'000.-. Il sera financé par les réserves constituées. Un amortissement comptable annuel de 1,25% est pris en compte. L'amortissement est calculé sur une période de 80 ans selon le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2, **soit CHF 12'937.50 /an**

La parole revient maintenant au Président de la Commission financière, M. Henri Ding, pour son rapport.

M. Henri Ding : Dans le crédit d'assainissement de la traversée du village « Valtraloc », soumis et refusé lors de l'assemblée de novembre 2019, une partie concernait le raccordement d'adduction d'eau et l'évacuation mixte EC/EU. La nécessité d'une mise en séparatif demeure. Le secteur concerné va de la rue du Centre jusqu'au début du Village d'Enhaut. Selon le PGEE (Plan général d'évacuation des eaux), un nouveau collecteur doit être réalisé de l'Etoile jusqu'au début de la route du Clos des Charrières pour l'évacuation des eaux usées. Le collecteur existant sera maintenu pour l'évacuation des eaux claires. Le surcoût de CHF 285'000 par rapport au crédit demandé en 2019 s'explique en partie par le fait que n'étant plus sur le projet global de Valtraloc, les travaux ne seront pas synchronisés avec la pose du revêtement phono-absorbant. Un revêtement provisoire devra être posé en attendant l'intervention du canton. Néanmoins, l'urgence de cet investissement est incontestable. Il sera financé par les réserves obligatoires. La CF préavise favorablement ce crédit d'investissement.

Les charges financières sont les suivantes : Amortissement comptable: 1,25%, soit CHF 12'937/an

M. le Syndic : Est-ce qu'il y a des questions ? Cela n'est pas le cas. Nous passons donc au vote.

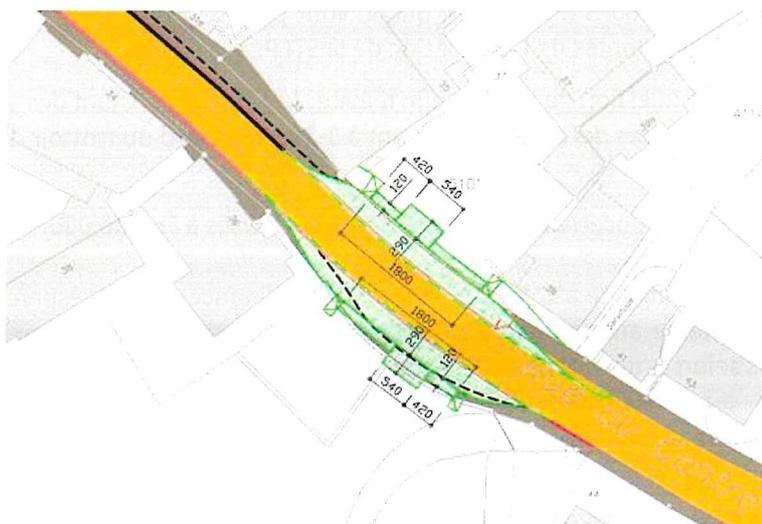
Je demande à celles et ceux qui acceptent le crédit de Fr. 1'035'000.- pour les infrastructures souterraines (EP & EU) de la traversée du village de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît ?

Résultat du vote : Le crédit de Fr. 1'035'000.- est accepté à l'unanimité

5. Crédit pour la création d'arrêts de bus et mise en conformité à la LHand (Loi sur l'égalité pour les handicapés)

M. Bernard Rime : S'agissant des arrêts de bus actuels du village, une mise en conformité à la LHand est impossible. Côté parking du Maréchal-Ferrant, outre une emprise de terrain nécessaire, elle fermerait l'accès à ce dernier ainsi qu'à l'immeuble de l'ancienne poste. Idem de l'autre côté de la route pour l'accès à la ferme Chappalley ainsi qu'à l'exploitation agricole :

Arrêt actuel «ancienne poste»



Compte tenu de la situation des immeubles le long de la route dans le centre du village, une option serait de les placer à la hauteur de l'Hôtel du Sapin, l'arrêt Bulle-Jaun étant sur la chaussée, et l'arrêt Jaun-Bulle en niche.

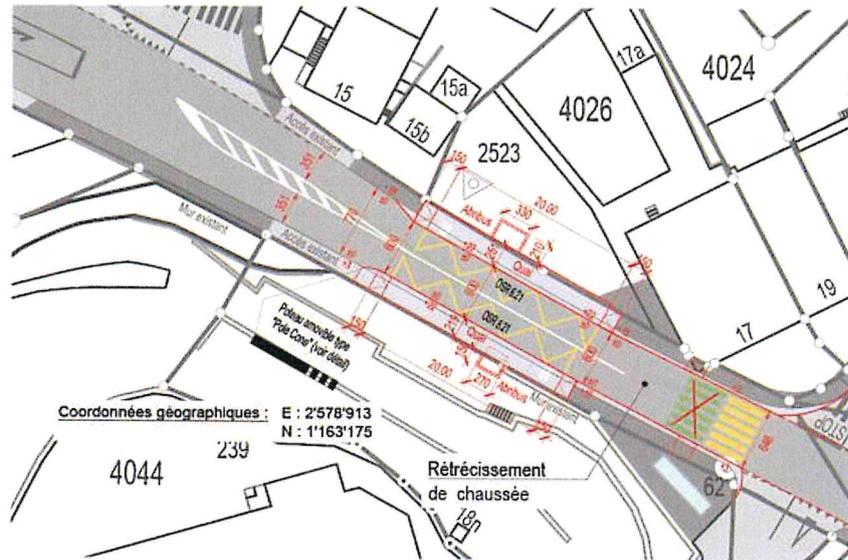
Option devant l'Hôtel du Sapin (pas retenue)



Toutefois, cette dernière supprimerait quasiment toutes les places de parc devant l'Hôtel du Sapin et entrerait en conflit avec l'accès au Village d'en Haut. Or ces places sont vitales pour la survie des commerces et établissements publics du village. De ce fait, cette solution ne paraît pas réalisable pour le Conseil communal.

D'où la proposition retenue, à notre avis la seule possible, qui est la suivante : ces arrêts devant absolument desservir le centre du village ainsi que le transport des écoliers, la seule solution qui paraît réalisable est de les implanter à hauteur du bâtiment de la cure, sur chaussée.

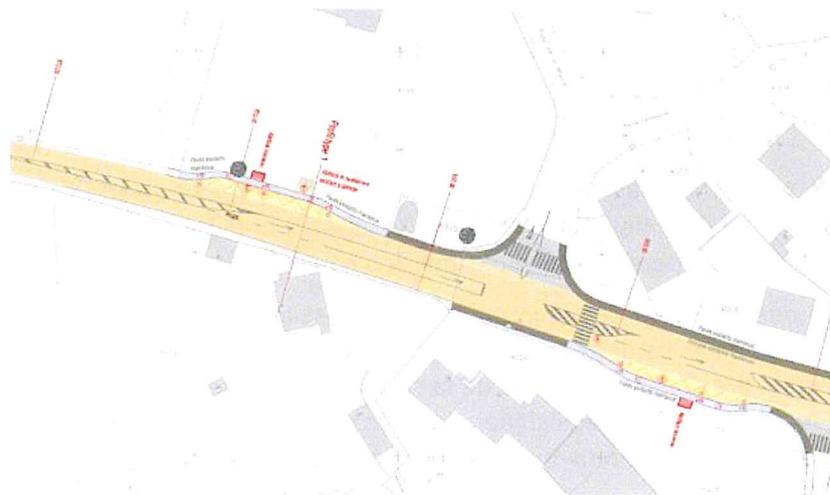
Proposition retenue



A noter que côté nord, emplacement d'où embarqueront les écoliers du bus CarPostal, la largeur sera augmentée, avec la création d'une surface d'attente afin d'améliorer la sécurité des usagers. Un passage piétons sera marqué également dans ce but. Un abri sera construit pour chaque arrêt.

Arrêts de la Corbetta

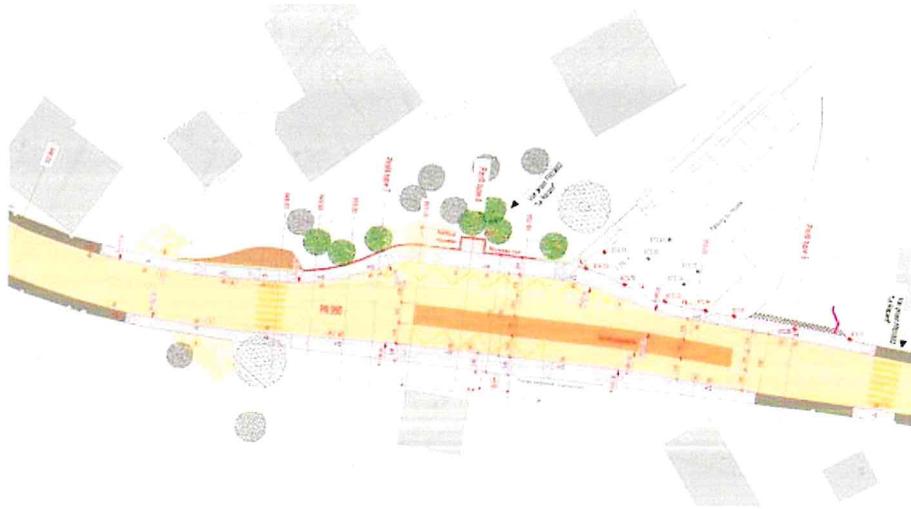
Arrêt de la Corbetta



Pour ces deux arrêts, leur mise en conformité peut se faire sans problème majeur. Ils resteront donc à leur emplacement actuel et seront dotés chacun d'un abribus.

Arrêts supplémentaires Musée - Télécabine

Arrêts supplémentaires Musée - Télécabine



Le déplacement des arrêts du centre-village vers Bulle et surtout l'accroissement réjouissant du nombre d'usagers de la Télécabine empruntant les transports publics, tant en hiver qu'en été, justifient la création de nouveaux arrêts de bus à proximité de cette dernière.

A noter que l'arrêt Jaun-Bulle se fera en niche et celui Bulle-Jaun sur chaussée, mais comme la largeur est assez généreuse, il sera possible aux automobilistes de dépasser le bus à l'arrêt. Ces deux arrêts seront dotés d'abribus.

Coût total: Fr. 880'000.-
Participation du canton : Fr. 170.000.-
Crédit total demandé : Fr. 710'000.-
Coûts financiers : 1% intérêt – 5% amortissement – soit Fr. 42.600.- / an

La parole revient maintenant au Président de la Commission financière, M. Henri Ding, pour son rapport.

M. Henri Ding : L'investissement pour la création de 3 nouveaux arrêts de bus sur la chaussée traversant la localité de Charmey doit satisfaire à la législation fédérale traitant de l'accessibilité aux transports publics pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite.

La relocalisation des arrêts de bus telle qu'envisagée est avantageuse à plus d'un titre. Le nouvel arrêt devant la cure, dans les deux sens, permettra aux bus de ligne de déposer ou de prendre en charge les écoliers à proximité immédiate de la cour d'école, améliorant ainsi leur sécurité. Quant à l'arrêt devant le musée et la télécabine, il rapprochera les transports en commun de l'offre touristique et solutionnera définitivement la problématique d'empiètement sur bien privé devant l'ancienne poste.

En tenant compte d'une participation étatique de l'ordre de CHF 170'000.- sur un coût total estimé à CHF 880'000.-, la charge nette pour la commune s'élèvera à CHF 710'000.- pour la réalisation et la mise aux normes de 3 nouveaux arrêts de bus.

Compte tenu de la nécessité de procéder aux travaux d'infrastructures souterraines dans la route évoquée au point précédent, de l'obligation légale à mettre aux normes les arrêts de bus existants et aux avantages que leur relocalisation présente en termes de sécurité pour les écoliers et d'offre touristique, la commission financière préavise favorablement ce crédit brut de CHF 880'000.-. Cet investissement sera financé, en lien avec la réfection des trottoirs, en fonction de la trésorerie disponible, prioritairement par les fonds propres, éventuellement par le recours à l'emprunt pour un solde résiduel.

**Les charges financières sont les suivantes : Intérêts : 1 % - Amortissement comptable : 5 %
Soit au total : CHF 52'800.- / an (hors déduction de la subvention cantonale)**

M. le Syndic : Merci M. Ding. Y-a-t-il des questions ?

M. Benoît Broch : J'ai une question par rapport au nouvel arrêt de bus en face du musée, donc l'arrêt Bulle-Jaun. Vous dites qu'on peut dépasser le bus et je n'arrive pas à imaginer cette manœuvre. Autre question, pourquoi cet arrêt de bus ne pourrait pas être réalisé environ 100 mètres plus loin, à la hauteur de la deuxième entrée sur la place de la télécabine ?

M. Bernard Rime : Cela fait 3 – 4 ans que l'on discute de la problématique avec le Service de la Mobilité et le Service des Ponts et Chaussées. Concernant la question du dépassement lorsque le bus est à l'arrêt, il est tout à fait possible en roulant sur la bande centrale polyvalente de la chaussée. Je doute un peu de l'option d'avancer l'arrêt plus bas. En effet, on se trouverait en plein virage et le dépassement du bus n'en deviendrait que plus problématique.

M. le Syndic : Y-a-t-il d'autres questions ? Cela ne semble pas être le cas. Alors je demande à celles et ceux qui acceptent le crédit de Fr. 710'000.- pour la création d'arrêts de bus et mise en conformité à la LHand (Loi sur l'égalité pour les handicapés) de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît ?

Résultat du vote : Le crédit de Fr. 710'000.- est accepté à l'unanimité moins 1 voix (abstention)

6. Crédit pour l'aménagement de trottoirs

M. Bernard Rime : Les trottoirs sont à de nombreux endroits en mauvais état. Il est prévu de les refaire à l'identique. De même les bordures entre ces derniers et la chaussée seront changées à certains endroits où ils sont particulièrement abîmés.

Un marquage de sécurité prolongeant les trottoirs et assumant la transition sera posé devant l'hôtel du Sapin, anticipant en cela le projet futur de réaménagement du Village d'En Haut qui interviendra dans une prochaine étape, dès la route du Récard réalisée.

L'éclairage sera amélioré et mis aux normes, tout en gardant le concept actuel, selon crédit déjà voté en 2014.

A noter que tant la chaussée que les trottoirs resteront pour l'instant dans leur configuration et leur tracé actuels. De même la vitesse restera limitée à 50 km/h.

Le projet de rendre le centre village aux piétons plutôt qu'à la circulation automobile (élargissement des trottoirs et limitation de la vitesse à 30 km/h) n'est plus d'actualité, respectant en cela la décision de l'assemblée communale du 25 novembre 2019.

La parole revient maintenant au Président de la Commission financière, M. Henri Ding, pour son rapport.

M. Henri Ding : Cette 3ème demande de crédit est étroitement liée aux deux précédentes, car refaire la chaussée, les infrastructures souterraines et les arrêts de bus sans rénover les trottoirs serait, de l'avis de la CF, un non-sens. Ces CHF 250'000.-, c'est 12,5% du coût des investissements 4, 5 et 6 (CHF 1'995'000.-). Il en va de la sécurité des piétons de tous âges et d'un aménagement complet et durable de la traversée de la localité.

Cet investissement sera financé en lien avec la création des arrêts de bus, en fonction de la trésorerie disponible, prioritairement par les fonds propres, éventuellement par le recours à l'emprunt pour un solde résiduel.

La CF prévoit favorablement cette demande de crédit de CHF 250'000.-, dont les charges financières sont les suivantes :

Intérêts : 1 % - Amortissement comptable : 5 % - Soit au total: CHF 15'000.- / an.

Pour clore ce chapitre, la Commission Financière considère qu'après deux échecs devant cette assemblée, le Conseil Communal fait aujourd'hui un effort méritoire de redimensionnement de la traversée de Charmey qui - culminant à CHF 3'500'000.- à l'origine du projet - subit aujourd'hui une désescalade du coût de CHF 1'505'000.-.

M. le Syndic : Y-a-t-il des questions ? Cela n'est pas le cas.

Je demande donc à celles et ceux qui acceptent le crédit de Fr. 250'000.- pour l'aménagement de trottoirs de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît ?

Résultat du vote : Le crédit de Fr. 250'000.- pour l'aménagement de trottoirs est accepté à l'unanimité

7. Crédit complémentaire « Revitalisation Mossetta »

7. Crédit complémentaire Revitalisation «Mossetta»



- Nouveau coût total: Fr. 884'000.-
- Subventions: Fr. 584'000.-
- Nouveau coût total net: Fr. 300'000.-
- Crédit voté en 2016: Fr. 170'000.-
- Crédit voté en 2019: Fr. 85'000.-
- Crédit complémentaire à voter: Fr. 45'000.-

- Intérêt 1% / Amortissement 4%
- Charges financières annuelles: 2'250.-

15

M. Julien Charrière : Lors de l'assemblée communale du 25 novembre 2019, je sollicitais un crédit complémentaire pour l'exécution des travaux d'endiguement ayant été jugés nécessaires pour le bon fonctionnement des chutes du torrent.

Le 20 août 2019, lors de la dernière séance de chantier concernant le ruisseau de la Mossetta, nous avons, avec le concours de l'entreprise Charrière José Sàrl et la Corporation forestière, estimé le volume de bois supplémentaire nécessaire pour poursuivre ces travaux. Cette évaluation était utile pour que le bureau Geosud puisse actualiser le coût de cette intervention. Sur la base des volumes annoncés par l'entreprise Charrière José Sàrl, le devis adapté a été calculé en tenant compte d'un total de 1'100 m³ de bois pour la concrétisation du projet complet.

Par la suite, j'ai réceptionné une facture de la Corporation forestière pour la fourniture de bois. A ma grande surprise, le volume de bois facturé pour la construction des barrages réalisée en 2019 dépasse de 170 m³ par rapport aux métrés calculés de l'entreprise Charrière José Sàrl. Après discussion avec cette dernière, il s'avère que les volumes mentionnés dans ses demandes d'acomptes étaient estimatifs. Au final, le volume de bois utilisé en 2019 s'élevait à 840 m³ au lieu des 676 m³ comme cela fut indiqué dans les demandes d'acomptes.

Les 1'100 m³ de bois pris en considération pour l'actualisation du devis joint au PV n° 8 du 20.08.2019 s'avère donc insuffisant. Suite à cette imprécision de l'entreprise, le coût estimatif des travaux passe donc de CHF 750'000.- à CHF 884'000.-. La demande de crédit supplémentaire devrait dès lors tenir compte de ce nouveau montant de CHF 884'000.-.

Ce montant englobe aussi la réfection des soubassements du Pont de la Reliausaz qui n'était pas prévu dans le projet initial. D'entente avec la commune Val-de-Charmey et la section lacs et cours d'eau du canton de Fribourg (LCE), il a donc été décidé et approuvé en séance de chantier d'intégrer ces travaux.

Etant donné que l'assemblée communale du mois de mai 2020 a été reportée, en raison de la pandémie du Covid-19, le conseil communal a, dans sa séance du 31 mars 2020, avalisé cette dépense pour la poursuite des travaux déjà débutés.

Je vous demande donc de légaliser cette décision du Conseil communal et d'avaliser ce crédit complémentaire

Crédit complémentaire brut demandé		CHF 134'000.-
Subventions attendues (66%)	./.	<u>CHF 88'440.-</u>
Solde à charge de la commune		CHF 45'560.-

Charges financières annuelles : 1% intérêt – 4% d'amortissement – soit Fr. 2'250.- / an

La parole revient maintenant au Président de la Commission financière, M. Henri Ding, pour son rapport :

M. Henri Ding : L'étude effectuée en 2016 par Geosud devisait les coûts totaux à CHF 500'000.-; des subventions étant attendues pour CHF 330'000.-, un 1^{er} crédit de CHF 170'000.- fut voté par l'assemblée communale du 12 décembre 2016 pour les travaux d'endiguement du ruisseau.

En conséquence des conditions météorologiques des dernières années, des travaux complémentaires furent entrepris, dont les coûts additionnels furent devisés à CHF 250'000.-. Après déduction des subventions attendues de CHF 165'000.-, un crédit supplémentaire de CHF 85'000.- fut accepté par l'Assemblée communale du 25 novembre 2019.

Aujourd'hui, des coûts supplémentaires de CHF 134'000.-, découlant d'une utilisation supplémentaire de 500 m³ de bois communal, portent les coûts totaux de cette revitalisation à CHF 884'000.- soit une augmentation de 77% par rapport aux coûts devisés en 2016.

Ces travaux étant en voie d'achèvement, la CF préavise favorablement le crédit complémentaire de CHF 45'000.-. Il sera financé par les fonds propres de la commune.

Les charges financières complémentaires sont les suivantes :

Intérêts 1% - Amortissement comptable : 4% - Soit au total: CHF 2'250.- / an

M. le Syndic : Y-a-t-il des questions ? Cela n'est pas le cas.

Je demande donc à celles et ceux qui acceptent le crédit complémentaire de Fr. 45'000.- pour la revitalisation de la Mossetta de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît ?

Résultat du vote : Le crédit complémentaire de Fr. 45'000.- pour la revitalisation de la Mossetta est accepté à l'unanimité

8. Crédit pour réfection du deuxième terrain de football, y compris l'éclairage

Réfection deuxième terrain de football



- 50^{ème} anniversaire du FC Charmey en 2021
- Diverses manifestations tout au long de la saison
- Evènement principal: Mémorial Dousse Morel en septembre 2021
- 7'000 personnes attendues ce weekend-là à Charmey
- Condition sine qua non à l'organisation du mémorial:
 - ➔ Réfection du deuxième terrain, y compris l'éclairage
- Option retenue:
 - ➔ changement d'éclairage et réfection complète du terrain sans modification des dimensions (102 x 52 m)

18

M. Benjamin Brülhart : L'année prochaine, le FC Charmey aura son jubilé, soit 50 ans qui sera fêté lors de deux weekends de septembre et qui incluront l'évènement essentiel le «mémorial Dousse Morel». Ce mémorial devrait attirer plus de 7'000 personnes à Charmey. La qualité de l'accueil et les belles installations charmeysannes avaient déjà permis de recevoir des équipes prestigieuses comme le FC Galatasaray et l'AS Monaco, ou même l'équipe nationale de Tunisie.

Bien sûr que ces terrains sont utilisés en priorité par notre club qui regroupe plus de 120 joueurs et qui pourra être doublé avec l'arrivée des filles. De plus, nos écoles occupent régulièrement le terrain. Depuis plus de 30 ans, le camp des gardiens de toute la Suisse romande apprécie nos installations.

C'est l'Association Suisse de Football qui fait les règlements pour la bonne pratique de ce sport le plus populaire de nos régions et du monde. Pour chaque terrain, il doit y avoir un terrain de jeu où se déroulent les matchs et un terrain d'entraînement. C'est ce terrain-là qui a besoin d'un toilettage sérieux et d'un éclairage hors de danger et plus économique. Il ne sera pas homologué comme terrain de jeu officiel, mais comme terrain d'entraînement et également pour le football des enfants ou même pour de grands enfants comme nous.

Donner de bonnes conditions pour un sport qui a marqué les générations, c'est aussi un magnifique signe d'encouragement et de motivation. Le Conseil communal a étudié 3 variantes :

1. Le rafistolage de quelques trous, le changement de pelouse et d'éclairage

2. Correction de la pente du terrain, de l'aplanie, changement de pelouse et d'éclairage
3. Agrandissement du terrain pour être homologué et changement d'éclairage, ce qui aurait coûté Fr. 100'000.- de plus

D'entente avec le FC Charmey, nous avons opté pour la deuxième variante, soit la réfection complète du terrain sans modification des dimensions mais avec le changement complet de l'éclairage.

Nous remercions le FC Charmey qui s'est déjà investi et qui va encore s'investir pour des travaux de l'ordre de Fr. 30'000.-, soit le démontage de la cabane, le suivi du chantier par son Président Jonathan Repond, le tirage des câbles pour le nouvel éclairage et plein d'autres petits travaux. C'est aussi le FC qui a fait les démarches auprès de la loterie romande (LORO), vu que la loterie vient en aide au club et non à la commune.

Au nom du Conseil communal, je remercie ce club qui s'est investi avec beaucoup d'engagement pour cette réfection du deuxième terrain.

Point 8 : Réfection 2^{ème} terrain de football	
➤ Partie électrique	CHF 57'000.-
➤ Partie socles et béton	CHF 27'000.-
➤ Partie terrain sportif (y compris cabane)	CHF 159'000.-
➤ Travaux bénévoles du FC Charmey	CHF 30'000.-
TOTAL	CHF 273'000.-
➤ Participation LoRo	CHF 43'000.-
➤ Travaux effectués par le FC Charmey	CHF 30'000.-
➤ Crédit sollicité	CHF 200'000.-
➤ Intérêt 1 % / Amortissement 4 %	
➤ Frais financiers annuels	CHF 10'000.-



La parole revient maintenant au Président de la Commission financière, M. Henri Ding, pour son rapport :

M. Henri Ding : Mesdames et Messieurs, l'Association suisse de football, qui régit la pratique de ce sport en Suisse, émet parmi ses principes fondamentaux que « la plus petite installation de football fonctionnelle » est composée d'un terrain de jeu principal et d'un terrain d'entraînement naturel ou en gazon synthétique. C'est de ce deuxième terrain – non homologable pour des compétitions officielles - dont il est question ici. Il remplit deux fonctions : il s'agit d'une surface de jeu d'entraînement pour des pratiquants dits « actifs », mais aussi d'un terrain suffisant dans ses dimensions au football des enfants (football à 9, 7, 5, 4 et 3, soit des enfants dès 5 ans jusqu'à 12 ans). C'est donc un terrain indispensable aussi bien pour l'apprentissage du foot que pour perfectionner sa pratique et qui doit donc être aménagé dans de bonnes conditions, ce qui n'est plus le cas actuellement.

La variante de réfection « soft », respectera les dimensions de la surface de jeu, et partant les conditions d'utilisation actuelle de ce terrain. La réfection marquera l'année du jubilé du FC Charmey en 2021, dont la tenue du Mémorial Dousse/Morel dédié au football des enfants constituera l'un des points d'orgue. La CF souligne ici l'utilisation multiple de ce 2^{ème} terrain, qui devrait notamment

suppléer au terrain principal pour l'entraînement en cas de mauvaises conditions météorologiques (pluies importantes ou neige). Mais l'intérêt public attaché à l'encadrement et au développement de la jeunesse par la pratique du sport apparaît primordial. La CF juge son coût justifié en regard du service rendu à la collectivité et elle relève l'esprit citoyen des membres du FC qui s'investissent bénévolement dans divers travaux préalables, de nettoyage et de surveillance. La CF préavise favorablement cet investissement qui sera financé par les fonds propres de la commune.

Les charges financières sont les suivantes:

Intérêt 1% - Amortissement comptable 4% - Frais d'exploitation : CHF 10'000.-/an - Soit au total CHF 20'000.- / an

M. le Syndic : Y-a-t-il des questions ? Cela n'est pas le cas.

Je demande donc à celles et ceux qui acceptent le crédit de Fr. 200'000.- pour la réfection du deuxième terrain de football, y compris l'éclairage de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît ?

<p>Résultat du vote : Le crédit complémentaire de Fr. 200'000.- pour la réfection du deuxième terrain de football y compris l'éclairage est accepté à l'unanimité</p>
--

M. Jonathan Repond: Au nom du FC Charmey, je remercie l'assemblée et le Conseil communal de leur soutien à ce beau projet.

9. Modification des statuts de l'ARG

M. le Syndic : Nous avons la grande chance, ici en Gruyère, de bénéficier depuis 1975 d'une Association Régionale de la Gruyère, l'ARG, qui joue un rôle moteur dans le développement économique de notre district, et de façon très importante pour le domaine touristique qui touche directement notre commune.

L'ARG gère notamment un fonds d'investissement dont nous avons bénéficié pour CHF 300'000.- en vue du rééquipement de notre télécabine et qui a permis, avec l'implication financière des deux sociétés propriétaires des installations et de Val-de-Charmey, la prolongation de son autorisation d'exploiter pour 25 ans.

Son Président, M. le Préfet Patrice Borcard, a joué un rôle déterminant dans la relance d'une nouvelle société d'exploitation, TéléCharmey SA.

C'est dire si l'exécutif de Val-de-Charmey soutient les efforts de l'ARG et notamment sa bonne gestion financière.

Notre représentant au comité de l'Association Régionale de la Gruyère est notre vice-syndic, M. Bernard Rime.

C'est lui qui va vous présenter la modification des statuts de cette association, essentiellement son article 21 sur son financement sans augmentation de la cotisation pour les communes gruériennes, je le précise.

M. Bernard Rime : Le fonds régional d'investissement de l'Association Régionale de la Gruyère ARG a été créé en 1997 avec une alimentation prévue jusqu'en 2020 pour faire face aux projets d'intérêt régional. Parallèlement à ce fonds, une contribution de fonctionnement pour l'administration de l'ARG est perçue annuellement auprès des communes membres.

Tenant compte des investissements réalisés par le fonds depuis la création de l'ARG et des nouvelles tâches dévolues à la Région et à l'administration de l'ARG, une modification de la quotité de financement des contributions d'investissement et de fonctionnement s'avère nécessaire.

Alimentation du Fonds régional d'investissement dès 2021 et frais de fonctionnement

L'ARG dispose d'un compte de fonctionnement et d'un Fonds régional d'investissement. Selon l'article 21 des statuts en vigueur, le Fonds régional est aujourd'hui alimenté à hauteur de Fr. 1'000'000.- par année. Cette contribution est toutefois limitée jusqu'en 2020. Parallèlement à ce Fonds, l'ARG encaisse une contribution de Fr. 4.50/habitant (hors pondération) pour ses frais de fonctionnement, soit un montant annuel d'environ Fr. 250'000.-/an. Or, ces dernières années, les coûts de fonctionnement se sont élevés à environ Fr. 320'000.-/an, en raison de l'augmentation des tâches aujourd'hui dévolues à la Région. La différence a été prise en charge par le Fonds régional d'investissement dès l'exercice 2018. Afin de pouvoir continuer à répondre aux besoins de l'Association, les organes de l'ARG ont mené des réflexions et étudié plusieurs variantes. Dans ce cadre, il a été retenu que les besoins futurs en termes de financement de travaux d'intérêt régional / infrastructures devraient être moins importants que ceux investis jusqu'à aujourd'hui. En revanche, le budget de fonctionnement doit répondre aux nouveaux besoins de la Région, notamment en lien avec le suivi du Plan directeur régional impliquant l'engagement d'un chef de projet en aménagement du territoire. La solution ainsi retenue consiste à ne pas augmenter le montant total (soit Fr. 1'250'000.-) des contributions annuelles ordinaires d'investissement et de fonctionnement, versé chaque année par les communes, mais de le répartir différemment comme suit :

- Fonds régional d'investissement : diminution de la contribution annuelle ordinaire de Fr. 1'000'000.- à Fr. 750'000.-
- Contribution annuelle de fonctionnement : augmentation de la contribution de Fr. 4.50/habitant (soit Fr. 250'000.- hors pondération) à Fr. 9.-/habitant (soit Fr. 50'000.- hors pondération) dès le budget 2021

Ce nouveau montant relatif à la contribution annuelle au Fonds régional d'investissement implique la modification de l'article 21 des statuts, ainsi que le « toilettage » et/ou la reformulation de plusieurs articles desdits statuts.

Les modifications principales sont présentées ci-dessous :

Modifications statutaires de l'ARG



- Diminution de la contribution annuelle ordinaire au fonds régional d'investissement de CHF 1'000'000.- à CHF 750'000.-, soit une diminution de CHF 250'000.-
- Augmentation de la contribution communale par habitant aux frais de fonctionnement de CHF 4.50 à CHF 9.-, pondérée à raison de 25% de la population légale et de 75% par la population légale x l'IPF, soit une augmentation de CHF 250'000.-.
- L'article 21 des statuts de l'ARG sera modifié selon ce qui précède, accompagné d'un toilettage de plusieurs autres articles
- L'entrée en vigueur des statuts modifiés est fixée au 01.01.2021

23

Art. 2		Art. 2	
Membres	<p>¹ Toutes les communes du district de la Gruyère sont membres de l'Association et constituent la « Région la Gruyère ».</p> <p>² Afin de faciliter les tâches des organes de l'Association, les communes membres sont réparties en sept secteurs :</p> <p>Ville de Bulle</p> <p>Centre : Le Pâquier, Gruyères, Morfon, Broc</p> <p>Intyamon : Bas-Intyamon, Grandvillard, Haut-Intyamon</p> <p>La Jagne : Val-de-Charmey, Charmey, Jaun, Cerniat, Crésuz, Châtel-sur-Montsalvens</p> <p>Rive gauche de la basse Gruyère : Riaz, Echarlens, Marsens, Sorens, Pont-en-Ogoz</p> <p>Rive droite de la basse Gruyère : La Roche, Pont-la-Ville, Hauteville, Corbières, Villarvolard, Betterens</p> <p>La Stonge : Vuadens, Vaulruz, Sâles</p> <p>³ Les communes d'un même secteur se réunissent, notamment, pour :</p>	Membres	<p>¹ Toutes les communes du district de la Gruyère sont membres de l'Association et constituent la « Région la Gruyère ».</p> <p>² Afin de faciliter les tâches des organes de l'Association, les communes membres sont réparties en sept secteurs :</p> <p>Ville de Bulle</p> <p>Centre : Le Pâquier, Gruyères, Morfon, Broc</p> <p>Intyamon : Bas-Intyamon, Grandvillard, Haut-Intyamon</p> <p>La Jagne : Charmey, Jaun, Cerniat, Crésuz, Châtel-sur-Montsalvens</p> <p>Rive gauche de la basse Gruyère : Riaz, Echarlens, Marsens, Sorens, Pont-en-Ogoz</p> <p>Rive droite de la basse Gruyère : La Roche, Pont-la-Ville, Hauteville, Corbières, Villarvolard, Betterens</p> <p>La Stonge : Vuadens, Vaulruz, Sâles</p> <p>³ Les communes d'un même secteur se réunissent, notamment, pour :</p>

Assemblée des délégués du 21 novembre 2019 / Pont-la-Ville

24

Art. 3		Art. 3	
Buts et tâches	<p>¹ L'Association a pour buts de :</p> <p>a) promouvoir sur le plan régional l'ensemble des aspects du développement ;</p> <p>b) procéder notamment aux études en rapport avec l'aménagement, au sens des art. 28 et 29 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATaC), et en rapport avec la conception générale du développement économique, au sens des art. 5 et 6 de la législation cantonale sur la promotion économique régionale (LPER) ;</p> <p>c) assurer en particulier toutes les tâches découlant de la Loi fédérale du 21 mars 1997 sur l'aide en matière d'investissement dans les régions de montagne (LIM), ainsi que celles qui découlent de la politique régionale de la Confédération et du canton.</p> <p>² L'Association a aussi pour mission de :</p> <p>a) se charger de travaux d'intérêt régional ;</p> <p>b) participer financièrement à leur réalisation par la création d'un fonds régional d'investissement.</p> <p>³ L'Association veille à la coordination des activités des différentes associations ou collectivités publiques et contribue, si nécessaire, à la mise sur</p>	Buts et tâches	<p>¹ L'Association a pour buts de :</p> <p>a) promouvoir sur le plan régional l'ensemble des aspects du développement ;</p> <p>b) procéder notamment aux études en rapport avec l'aménagement, au sens des art. 28 et 29 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATaC), et en rapport avec la conception générale du développement économique de la politique d'innovation régionale, au sens de l'art. 19a de la loi sur la promotion économique (LPEO) des art. 5 et 6 de la législation cantonale sur la promotion économique régionale (LPER) ;</p> <p>c) assurer en particulier toutes les tâches découlant de la Loi fédérale du 21 mars 1997 sur l'aide en matière d'investissement dans les régions de montagne (LIM), ainsi que celles qui découlent de la politique régionale de la Confédération et du canton.</p> <p>² L'Association a aussi pour mission de :</p> <p>a) se charger de travaux d'intérêt régional ;</p> <p>b) participer financièrement à leur réalisation par la création d'un fonds régional d'investissement.</p> <p>³ L'Association veille à la coordination des activités des différentes associations ou collectivités publiques et contribue, si nécessaire, à la mise sur</p>

Assemblée des délégués du 21 novembre 2019 / Pont-la-Ville

25

IV – FONDS REGIONAL D'INVESTISSEMENT, LIMITE D'ENDETTEMENT, REFERENDUM ET INITIATIVE	IV – FONDS REGIONAL D'INVESTISSEMENT, LIMITE D'ENDETTEMENT, REFERENDUM ET INITIATIVE
<p style="text-align: center;">Art. 21</p> <p>CREATION</p> <p>¹ Un fonds régional d'investissement, désigné ci-après « fonds », est constitué. Il est destiné au financement ou au subventionnement de travaux d'intérêt régional.</p> <p>² Par travaux d'intérêt régional, on entend les études, les constructions d'ouvrages ou d'installations, les réalisations qui, de par leur nature, leur portée ou leurs retombées, servent au développement de la « Région la Gruyère ».</p> <p>³ La contribution des communes est limitée à Fr. 12'000'000.-- dans une période de 15 ans.</p> <p>⁴ L'alimentation du fonds par les communes est fixée à : - Fr. 1'000'000.-- par année pour les 7 premières années ; - Fr. 625'000.-- par année pour les 8 années suivantes.</p> <p>⁵ En dérogation aux al. 3 et 4, la contribution des communes est prolongée, jusqu'en 2020 y compris, par le versement annuel de Fr. 1'000'000.-- dès 2007.</p>	<p style="text-align: center;">Art. 21</p> <p>CREATION</p> <p>¹ Un fonds régional d'investissement, désigné ci-après « fonds », est constitué. Il est destiné au financement ou au subventionnement de travaux d'intérêt régional.</p> <p>² Par travaux d'intérêt régional, on entend les études, les constructions d'ouvrages ou d'installations, les réalisations qui, de par leur nature, leur portée ou leurs retombées, servent au développement de la « Région la Gruyère ».</p> <p>³ La contribution des communes est limitée fixée à Fr. 750'000.-- par année jusqu'au 31.12.2036 -dans une période de 15 ans-</p> <p>⁴ L'alimentation du fonds par les communes est fixée à : Fr. 1'000'000.-- par année pour les 7 premières années ; - Fr. 625'000.-- par année pour les 8 années suivantes-</p> <p>⁵ En dérogation aux al. 3 et 4, la contribution des communes est prolongée, jusqu'en 2020 y compris, par le versement annuel de Fr. 1'000'000.-- dès 2007.</p>

Assemblée des délégués du 21 novembre 2019 / Port-la-Ville

26

M. le Syndic : Y-a-t-il des questions ? Cela n'est pas le cas.

Je demande donc à celles et ceux qui acceptent la modification des statuts de l'ARG de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît ?

Résultat du vote : La modification des statuts de l'ARG est acceptée à l'unanimité

10. Approbation des statuts de l'Association Intercommunale « Option Gruyère »

Au point 10 de l'ordre du jour, nous avons la création d'une nouvelle Association Intercommunale « Option Gruyère » et l'acceptation de ses statuts. Comme cette Association concerne la jeunesse, la culture et les crèches en Gruyère, ce sujet vous sera présenté par Mme Gabriella Richoz, responsable du dicastère communal de la sécurité, de la culture et de l'accueil extra-scolaire.

Mme Gabriella Richoz : J'ai le plaisir de vous présenter le sujet concernant la nouvelle Association Intercommunale « Option Gruyère ». La Préfecture a soumis la même présentation à toutes les communes gruériennes afin qu'elles puissent se prononcer. Vous pouvez consulter les statuts de cette Association sur le site de la commune ou au guichet de l'administration communale.

OPTION GRUYÈRE
Une association intercommunale

- **Option Gruyère** confie à la culture, à l'enfance et à la jeunesse un rôle moteur dans les processus d'intégration et d'échanges. La jeune génération est dépositaire du monde de demain; l'impliquer dans les réflexions de société par une association intercommunale est nécessaire.
- **Option Gruyère** est un outil pour la planification régionale et la création de réseaux.
- La culture est un ferment, celui de notre éducation, de notre mode de penser, de fonctionner, d'interagir et d'assurer le bien-être commun; plus que jamais, c'est un enjeu majeur dans notre société.
- info@optiongruyere.ch / www.optiongruyere.ch

OPTION GRUYÈRE

l'accueil extrafamilial de jour (crèches)



Option Gruyère est une condition indispensable pour:

- Assurer l'élaboration et l'harmonisation de la politique tarifaire pour les structures d'accueil extrafamilial de jour conformément aux dispositions légales;
- Permettre aux communes de ne pas porter seules la gestion du dossier;
- Harmoniser les conditions de subventionnement et offrir une grille de référence unique;
- Assurer le libre choix des structures pour les parents;
- Permettre un règlement intercommunal relatif aux subventions communales, un règlement de portée générale défendu par une association intercommunale.

OPTION GRUYÈRE

la jeunesse



- Apporter un soutien aux communes
- Développer en régions des programmes du type « FriTime », avec l'impulsion et le soutien de professionnels
- Favoriser l'engagement social, l'intégration, l'insertion professionnelle et la participation civique des enfants et des jeunes, des acteurs capables de s'engager et de s'exprimer sur les enjeux de notre société
- Être partenaire des Sociétés de Jeunesse et du futur Conseil des jeunes.

OPTION GRUYÈRE

la culture



- Favoriser la culture professionnelle en Gruyère et sa diffusion
- Promouvoir des projets d'envergure régionale en tissant des liens et en valorisant des synergies et des échanges de compétences
- Coordonner les ressources et la maîtrise de l'offre régionale, notamment par un agenda (bulledeculture.ch) et une billetterie (labilletterie.ch)
- Impliquer la population en dynamisant la médiation culturelle et les actions participatives
- Défendre la culture populaire, un atout de notre société multiculturelle et intergénérationnelle

Option gruyère le plan de financement



- **Option Gruyère investit pour l'avenir**
- **La contribution annuelle globale est de CHF 10.- par habitant la première année**
- **Elle peut être adaptée jusqu'à concurrence de CHF 20.- par habitant, moyennant des décisions par étapes**
- **La contribution annuelle est répartie entre les communes membres à raison de 25% au prorata de la population légale et de 75% au prorata de la population pondérée par l'indice de potentiel fiscal.**

M. le Syndic : Y-a-t-il des questions ? Cela n'est pas le cas.

Je demande donc à celles et ceux qui approuvent les statuts de l'Association Intercommunale « Option Gruyère » de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît ?

Résultat du vote : Les statuts de l'Association Intercommunale « Option Gruyère » sont adoptés à l'unanimité.

M. le Syndic : Il est important que le 1^{er} janvier 2021 cette nouvelle Association soit à l'action pour pouvoir harmoniser les crèches de la Gruyère pour que les grilles tarifaires soient uniques et que les parents puissent choisir la crèche de leur choix.

Pour la culture et la jeunesse, cela se mettra en place en 2022.

11. Election d'un membre de la commission financière

M. le Syndic : Le 13 mars 2020, le Conseil communal a reçu une lettre de démission de M. François Raemy qui quittait notre commune. M. Raemy demandait à être déchargé de ses fonctions de membre de la commission financière. Je vous cite un passage de sa lettre qui me paraît important pour tous ceux qui auront désormais la responsabilité de cette charge au sein de notre commune, je cite :

« Je ne saurais vous adresser cette démission sans vous assurer que j'ai éprouvé beaucoup de satisfactions à assumer ce mandat dans une ambiance fort agréable sachant allier la rigueur des appréciations et le fairplay des membres de la commission comme le soutien des autorités communales. Je garderai de ces expériences un excellent souvenir »

Le PLR de Val-de-Charmey propose, en remplacement de M. François Raemy, la candidature de M. Christophe Valley, membre du PLR local et de son comité.

Quelqu'un veut-il prendre la parole au sujet de cette candidature ? Si tel n'est pas le cas, et vu qu'il n'y a qu'une seule candidature, je vous propose d'élire M. Christophe Valley par acclamation.

M. Christophe Valley : Merci pour la confiance témoignée et je me réjouis de m'engager au sein de cette commission financière.

12. Information sur la collaboration avec le PNR ces 10 dernières années

M. le Syndic : J'ai le plaisir de donner la parole à M. François Margot du Parc Naturel Régional qui va nous informer sur les expériences vécues durant ces 10 dernières années de collaboration, qui furent également les 10 premières années de vie de ce Parc. Charmey, Cerniat et depuis le 1^{er} janvier 2014 Val-de-Charmey sont fiers de compter parmi les membres fondateurs.

M. François Margot, coordinateur du Parc Régional Gruyère Pays d'en Haut va vous commenter la présentation ci-dessous. M. Margot exerce aussi la fonction de co-directeur du Parc avec M. Patrick Rudaz que vous connaissez.



Evaluation de la Charte

Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut
Assemblée communale de Val de Charmey, 28 septembre 2020

www.gruyerepaysdenhaut.ch



Plan de la présentation

1. Qu'est-ce qu'un parc naturel régional ?
2. Renouvellement de la charte du Parc, sur la base de quel bilan ?
3. Qu'est-ce qui change ?
4. Questions

www.gruyerepaysdenhaut.ch

Qu'est-ce qu'un parc naturel régional ?

- Un territoire avec des qualités naturelles et paysagères particulières
- La volonté, portée par les communes, de se distinguer à long terme en préservant ces qualités et en les valorisant économiquement
- Un **label de la Confédération octroyé pour des périodes de 10 ans**
- Des **financements de la Confédération et des cantons** alloués par périodes de 4 ans pour la réalisation de projets selon les missions des parcs naturels régionaux (plan de gestion actuel : 2020-2024)
- Une **organisation mise en place par les communes**, sur la base d'un contrat de parc (2009 : 2012-2021, 2020 : 2021-2031)

Renouvellement du label Parc, sur quelles bases ?

Une **évaluation** de la première période (2010-2020) :

- Relations entre prestations fournies et résultats, à l'aide d'indicateurs
- Questionnaires (400 réponses) et entretiens avec 16 personnes ressources
- Participation du conseil du Parc et des commissions

Un rapport d'évaluation mis en consultation avant d'être adopté par les autorités municipales et le conseil du Parc (avril 2020)

Un **plan de gestion 2022-2031** qui sera mis en consultation en octobre puis adopté par les autorités municipales

Le renouvellement ou l'acceptation des **contrats de parc** par les 17 législatifs communaux en décembre 2020.

Termes associés au Parc



➔ Identité : Nature – Patrimoine – Economie régionale



Apports positifs

Les 3 principaux apports positifs	Pourcentage amont %	Pourcentage aval %	Moyenne
Protection de la nature et du paysage	66,6	75,6	68,5
Image touristique	56,8	53,7	56,1
Développement durable	55,8	50	54,6

Les **apports économiques** sont associés au Parc (tourisme, développement durable, produits, à l'exception de la création d'emplois).

Dans les autres termes proposés, des mots plutôt sympathiques : **évolution des mentalités, expertises pluridisciplinaires, rôle d'exemple.**



Apports négatifs

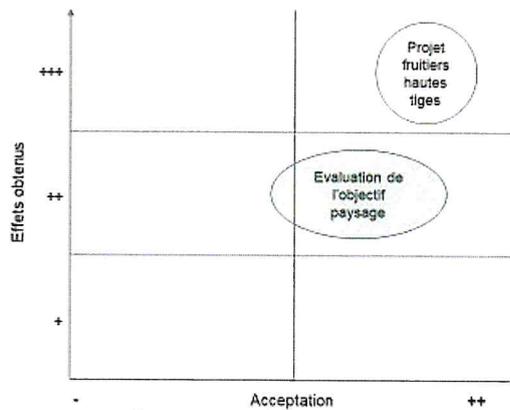
153 répondants (38,25%), 74 (48% des réponses) estiment que le Parc ne provoque aucun effet négatif.

Effets négatifs (79 réponses) : craintes, attentes déçues et méfiances.

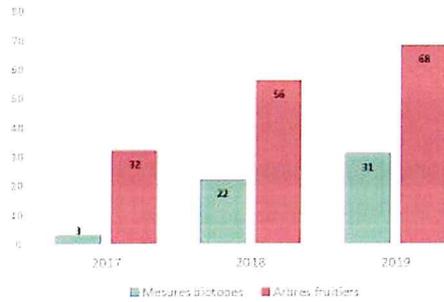
➔ **Oppositions : tourisme – nature ; agriculture – nature ; nature** (d'un côté trop de règlements et de l'autre une protection insuffisante, de l'éco-blanchiment).

Plusieurs remarques signalent une lourdeur de la gestion du Parc (trop de bureaucratie) ; les prix élevés des animations et offres du Parc ; un manque d'informations de la population ; un territoire trop étendu.

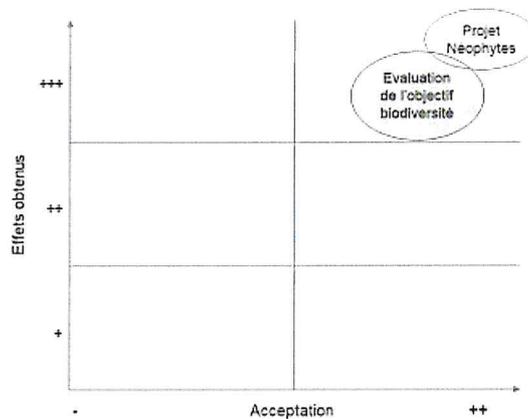
Objectif stratégique 1. Paysage

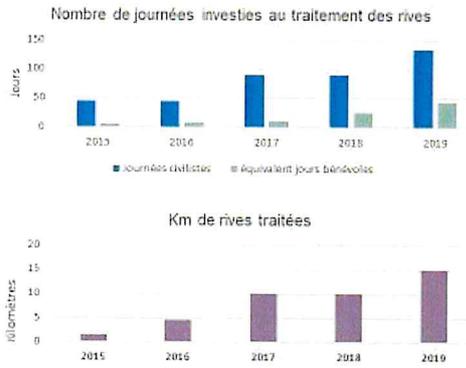


Mesures biotopes locaux et arbres fruitiers

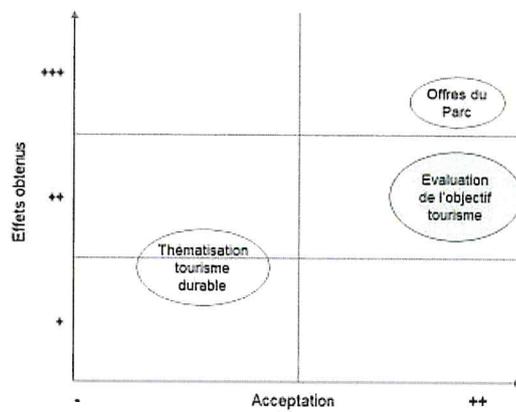


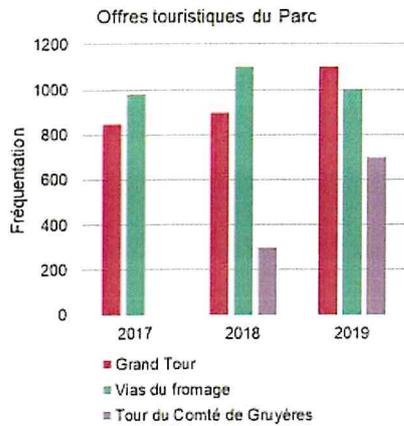
Objectif stratégique 2. Biodiversité



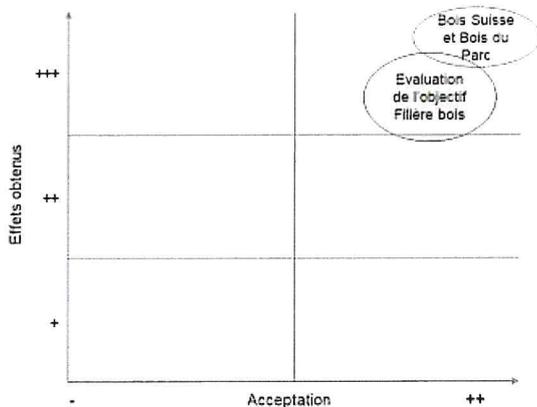


Objectif stratégique 4. Tourisme

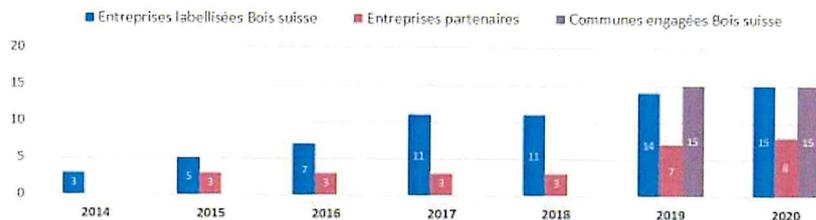




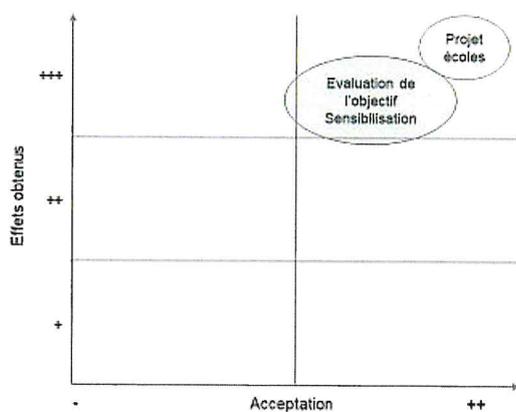
Objectif stratégique 5. Filière du bois

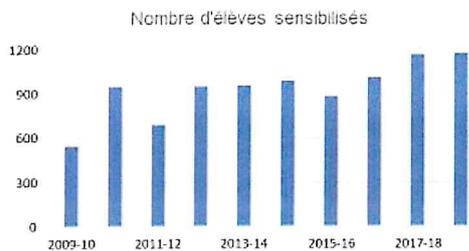


Evolution du nombre de partenaires Bois Suisse et Bois du Parc



Objectif stratégique 9. Sensibilisation





Organisation

- ❖ Structure associative sans changement, sauf croissance des membres (de 150 à 650)
- ❖ Structures participatives renforcées (forum des forestiers, entreprises partenaires, ...)
- ❖ Augmentation significative du budget (sans modification des contributions communales) : de 990'000.- /an à 1'700'000.-/an
- ❖ Constitution d'une équipe de coordination engagée et pluridisciplinaire au service du territoire (de 4 à 13 personnes)

En 2020 1.- de contribution communale permet de mobiliser **7.50 supplémentaires**, dont 6.50 à l'extérieur du périmètre

Renouvellement du label Parc, Qu'est-ce qui change ?

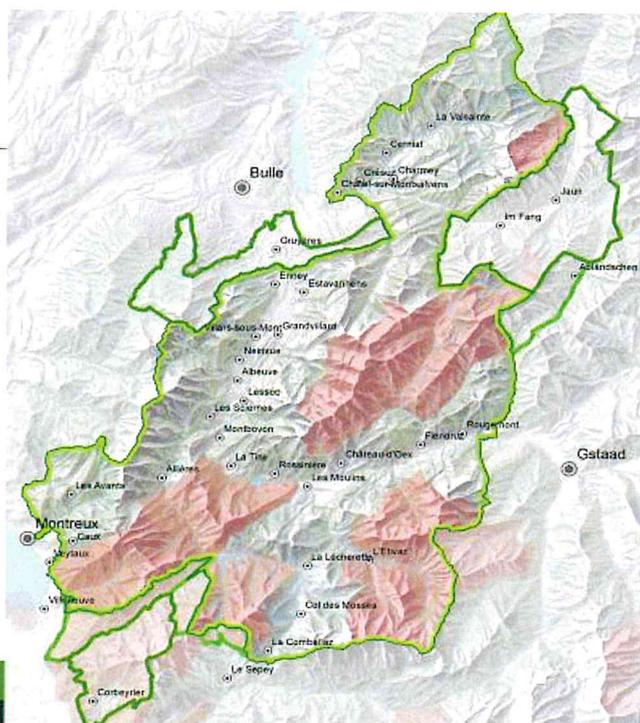
Objectifs stratégiques :

- ❖ pas de changement fondamental : adaptations pour gagner en efficacité, meilleur ciblage des stratégies, priorité à l'acceptation
- ❖ introduction d'un objectif transversal concernant le climat

Périmètre du Parc :

- ❖ extension à 4 nouvelles communes

17 communes





**Un Parc à vivre, un Parc à partager :
ensemble on est plus fort et on va plus loin !**

Merci pour votre attention et à disposition pour toute question



Forces actuelles

178 personnes (61%) ont répondu à cette question ouverte.

Visibilité bonne communication, visibilité des régions plus petites, adhésion du public.

Gestion gouvernance démocratique, équipe dynamique et compétente, liens entre les acteurs, capacité à trouver des financements, mobilisation des personnes, suivi des projets à long terme

Tourisme diversité des offres, partenariat avec les offices du tourisme et les prestataires, promotion des régions, qualité des prestations

Territoire lien entre les régions, collaboration avec les cantons, territoire homogène

Nature paysages préservés, produits du terroir, projets biodiversité, variétés des biotopes

Développement durable mobilité douce et transports publics.



Faiblesses actuelles

163 personnes (53%) ont répondu à cette question ouverte.

Visibilité manque d'identification, manque de connaissance sur l'organisation, difficulté d'appropriation, manque de projets concrets

Gestion administration lourde, certaines régions sont moins promues, manque un lieu d'identification, chronophage, Parc utile seulement à l'agriculture et aux produits,

Tourisme manque d'actions pour les personnes à mobilité réduite, prix élevés des activités, dispersion dans les activités

Territoire manque de cohérence, diminution de l'autonomie régionale, hétérogénéité du territoire

Nature protection accrue, trop écolo

Développement durable faiblesse de la mobilité douce

Objectifs stratégiques

Les objectifs «sectoriels» correspondant aux 3 missions de base des PNR ont été adaptés en fonction de l'évaluation : 9 objectifs stratégiques dans la continuité de la charte 2012-2021, autour des thèmes suivants :

- ❖ **Mission 1 Nature et Paysage** : Paysage et patrimoines, Biodiversité
- ❖ **Mission 2 Economie durable** : Agriculture, Tourisme, Forêt et filière bois, Produits spécifiques et entreprises partenaires, Energie, Mobilité
- ❖ **Mission 3 Sensibilisation** : Sensibilisation

Objectifs stratégiques (2)

Les objectifs correspondant à la «mission de support» *Garantie à long terme* ont été formulés explicitement :

- ❖ **Communication** : Donner de la visibilité au Parc et favoriser son appropriation par les acteurs locaux
- ❖ **Garantie territoriale** : Promouvoir les missions du Parc dans l'organisation du territoire
- ❖ **Gestion** : Garantir une gestion efficace, participative et transparente du Parc, impliquant la responsabilité stratégique des communes

Objectifs stratégiques (3)

Un nouvel objectif transversal a été introduit :

- ❖ **Climat** : Prendre en compte l'urgence climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre et adaptation au changement)

13. Divers

M. le Syndic : Y-a-t-il des questions dans les divers ?

M. Benoît Broch : J'ai une question par rapport au revêtement phono-absorbant qui sera posé travers le village. Ce revêtement ne nous appartiendra pas. C'est le Service des Ponts et Chaussées qui va le poser et qui l'entretiendra. S'il se dégrade et qu'il y aura des problèmes, je suppose que les coûts seront à la charge de l'état.

M. le Syndic : On sait que la durée de vie d'un revêtement phono-absorbant est plus courte que celle d'un revêtement conventionnel, et donc le canton le refait, le cas échéant, à ses frais.

M. Henri Buchs : J'interviens en tant que Président de la Société de laiterie. Il y a environ une année, la commune nous avait écrit pour nous demander un sens unique au village d'en Haut suite à la construction de la route de contournement du Récard. Ou en est-on aujourd'hui ?

M. Bernard Rime : Je n'ai pas très bien compris l'histoire du sens unique. Concernant le renouvellement des infrastructures du Village d'en Haut, ce que je peux dire, c'est que le dossier va suivre celui de la route de contournement. C'est la dernière étape de la traversée du village et un crédit vous sera soumis le moment venu. Nous reprendrons plus en détails la question de réaménagement du Village d'en Haut à ce moment-là.

M. Henri Ding : Au terme de cette assemblée, la Commission Financière ne saurait se passer de remercier les membres de l'Exécutif, l'Administrateur, le Comptable ainsi que le personnel communal pour la documentation et les renseignements fournis dans les conditions très particulières de cette année 2020. Elle remercie également son membre démissionnaire, M. François Raemy, de son travail et son engagement au sein de la CF. Elle profite aussi de souhaiter la bienvenue à son nouveau membre M. Christophe Valley.

M. le Syndic : Comme il n'y a plus de divers, il me reste à vous remercier toutes et tous pour votre présence et votre participation. Tout particulièrement, je tiens à remercier les scrutateurs, la commission financière, l'administration communale et l'édilité pour la préparation de cette assemblée, et bien sûr mes collègues du Conseil communal. Je vous souhaite une bonne rentrée dans vos foyers et vous donne d'ores et déjà rendez-vous le mercredi 9 décembre prochain pour l'assemblée du budget 2021.

Fin de l'assemblée : 22h30

Au nom de l'Assemblée communale

Le Secrétaire		Le Syndic
 Jean-François Rime		 Etienne Genoud

Objectifs stratégiques 2022-2031

1. Valoriser, préserver et développer la qualité du paysage , des patrimoines construits et des traditions vivantes
2. Valoriser, préserver et développer une biodiversité résiliente et de qualité
3. Promouvoir une agriculture familiale, économiquement viable, écologiquement durable et garante d'un paysage ouvert et diversifié
4. Diversifier et renforcer l' offre touristique durable
5. Valoriser les différentes fonctions de la forêt ; renforcer la filière régionale du bois et sa durabilité
6. Développer et promouvoir les produits spécifiques et les entreprises partenaires du Parc



7. Promouvoir des politiques énergétiques durables
8. Promouvoir des politiques de mobilité durables
9. Sensibiliser le public et les écoliers au développement durable et à la qualité des patrimoines naturels et culturels du Parc
10. Donner de la visibilité au Parc et favoriser son appropriation par les acteurs locaux
11. Promouvoir les missions du Parc dans l'organisation du territoire
12. Garantir une gestion efficace, participative et transparente du Parc, impliquant la responsabilité stratégique des communes
13. Prendre en compte l' urgence climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre et adaptation au changement)



M. le Syndic : Un grand merci à vous M. Margot, et à travers vous à tous ceux qui travaillent à la conservation de notre paysage et de la biodiversité tout en faisant la promotion de notre économie à travers une politique durable.